



UNIVERSITA' DEGLI STUDI DI TORINO
CENTRO INTERDIPARTIMENTALE DI RICERCA E COOPERAZIONE
TECNICO SCIENTIFICA CON L'AFRICA
C.I.S.A.O.

c/o Dipartimento di Scienze della Terra
Via Valperga Caluso, 35
10125 Torino, Italia



PROJET

PARCOURS CREATIFS ET FUTURS
INNOVANTS POUR LES JEUNES SENEGALAIS
ET IVOIRIENS

(CUP F77H16001670001)

RECHERCHE

LES POLITIQUES POUR LES JEUNES
AU SENEGAL: FORMATION, EMPLOI
ET MIGRATIONS

Rédigée par Carlo Semita

C.I.S.A.O.

Centre Interdépartmental de Recherche et Coopération Technique et Scientifique avec l'Afrique

Università degli Studi di Torino

Via Valperga 35, 10125 Torino

Tél: +39 011 6705192

Mail: carlo.semita@unito.it

Table de matières

1. SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	5
1.1. Contexte général de la recherche et du Projet	5
1.2. Objectifs de la recherche	7
1.3. Déroulement de la recherche	8
1.4. Méthodologie de la recherche	9
1.5. Déroulement et calendrier de la mission au Sénégal	10
II. AVANT PROPOS	13
III. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEFI DU CHOMAGE DES JEUNES AU SENEGAL	15
3.1. Situation socio-économique du Sénégal	15
3.2. Le défi posé par le chômage des jeunes	16
IV. LES POLITIQUES POUR LES JEUNES AU SENEGAL	20
V. SITUATION EDUCATIVE ET FORMATIVE DES JEUNES SENEGALAISES	27
VI. OFFRE DE SERVICES FINANCIERS AU SENEGAL	30
VII. SITUATION GENERALE DES JEUNES MIGRANTS AU SENEGAL	32
VIII. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES ET INTERVIEWS	36
8.1. Questionnaire pour les participants des associations et institutions publiques à l'atelier sur les politiques de la jeunesse	36
8.2. Questionnaire pour les associations et institutions publiques - cas de Pikine Est	50
8.3. Synthèse des interviews directes	55
IX. CONCLUSIONS	58
X. RECOMMANDATIONS	62
Annexe n° 1 Questionnaire administré aux participants à l'atelier pour les responsables des politiques de la jeunesse.	65
Annexe n° 2 Bibliographie consultée	72

1. SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEP	Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANEJ	Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes
ANIDA	Agence Nationale de l'Insertion et du Développement Agricole
APC	Approche Par les Compétences
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CFP/CEFAM	Centre de Formation Professionnelle / Centre de Formation et d'Appui aux Métiers
CIEL	Centres d'Initiatives à l'Emploi Local
CISAO	Centro Interdipartimentale di Ricerca e Cooperazione Tecnico Scientifica con l'Africa
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNES	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNEE	Convention nationale Etat/ Employeurs
CNCFPT	Commission Nationale de Concertation de la Formation technique et Professionnelle
CONSEF	Conseil national supérieure de l'Education et de la Formation
CPN	Conseiller national pédagogique
CPI	Conseiller pédagogique itinérant
DAC	Domaines Agricoles Communautaires
EFTP	Etablissement de Formation technique et professionnelle
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
FNPJ	Fonds national de Promotion de la Jeunesse
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	Formation professionnelle et technique
IMF	Institution de Micro finance
NPNE	Gouvernement de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organismes non gouvernementaux
OQSF	Observatoire de la Qualité des Services Financiers
PAJER	Projet d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes en Milieu Rural
PAME	Programme d'Appui à la Création de Micro-Entreprises
PAMECAS	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal
PAQUET	Programme d'Amélioration de la qualité de l'Enseignement technique
PASI	Programme d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PDEF	Programme décennal de l'Education et de la Formation
PIB	Produit Intérieur Brut

PME	Petite et Moyenne Entreprise
PRACAS	Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
U-IMCEC	Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit
UPI	Unité de Production informelle
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte général de la recherche et du Projet

La présente recherche est effectuée dans le cadre du Projet « Parcours créatifs et futurs innovants pour les jeunes sénégalais et ivoiriens » - CUP F77H16001630001 - CIG n. ZA01E04CA6, financé par le Ministère de l'Intérieur italien - Département des Libertés Civiles et l'Immigration, Bureau III - Relations internationales, dont le chef de file est la Région du Piémont - Secteur Affaires Internationaux et Coopération Décentralisée en Italie.

Cette recherche vise à étudier et à collecter des informations sur les politiques de jeunesse, sur les modèles d'organisation et sur les services pour les jeunes existants et identifier les bonnes pratiques opérationnelles concernant les thématiques liés aux jeunes, leur emploi, formation et migrations.

Le Projet «Parcours créatifs et futurs innovants pour les jeunes sénégalais et ivoiriens» a comme objectif principal celui de réduire les causes de la migration des jeunes au Sénégal et en Côte d'Ivoire en encourageant le développement des économies locales et en soutenant les politiques publiques pour les jeunes. A travers cette initiative, on souhaite atteindre les objectifs spécifiques suivants:

- Améliorer les politiques et les services publics pour les jeunes et l'emploi des jeunes en renforçant les compétences des collectivités locales africaines à travers la consolidation du réseau de partenariats locaux impliqués;
- Augmenter le niveau d'employabilité des jeunes en améliorant les compétences des jeunes eux-mêmes;
- Créer de nouvelles opportunités d'emploi en soutenant les activités de travail, dépendant et/ou autonome, dans des domaines innovants.

L'émigration des jeunes est souvent liée au manque de perspectives économiques et plus en général à conditions de vie non adéquates aux attentes et espérances des jeunes. D'un côté il est nécessaire d'intervenir en améliorant les compétences des jeunes pour faciliter l'employabilité, à travers la création d'opportunité de travail pour au moins 600 jeunes (450 au Sénégal et 150 en Côte d'Ivoire). De l'autre côté il est toutefois nécessaire d'intervenir en collaboration avec les autorités locales pour la mise en œuvre de politiques et services pour les jeunes afin de créer un milieu socio-économique plus favorable.

Le développement économique de territoires impliqués sera renforcé à travers l'identification et la consolidation de cours de formation dans de domaines innovants pour l'amélioration des compétences professionnelles des jeunes et le soutien de start-up innovantes gérées par des jeunes.

L'échange de savoir, connaissances et relations entre les différents acteurs impliqués dans la jeunesse permettra de renforcer les liens entre les communautés des zones d'intervention, faciliter la connaissance réciproque et l'intégration avec les communautés migrantes en Italie.

Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, sont nombreux les politiques et les programmes nationaux pour les jeunes, leur formation et employabilité, pour le marché du travail et pour la réglementation des migrations. Toutefois, spécialement dans les contextes plus défavorisés ils fatiguent à être appliqués et à trouver une retombée positive et pratique. Il est donc très important que le réseau entre communautés, institutions publiques, associations et société civile soit très efficace et active pour faire face aux problématiques liées au chômage des jeunes.

Les résultats attendus du projet sont:

R1: Les compétences des autorités locales et des organisations africaines impliquées sont renforcées. Sont améliorées les politiques et les services publics pour les jeunes et les partenariats sont consolidés.

R2: Les compétences des jeunes sont renforcées en augmentant le niveau d'employabilité.

R3: Les initiatives entrepreneuriales et l'intégration dans le monde du travail «dépendent» des jeunes et des femmes ont augmenté, en améliorant le tissu social avec l'augmentation des revenus des jeunes qui poursuivent un parcours d'entrepreneur.

Afin d'attendre ces résultats, les activités suivantes sont prévues:

Pour le R1:

- **A1.1** Réalisation d'une recherche/étude et collecte d'informations sur les politiques, les modèles d'organisation et des services pour les jeunes au Sénégal et en Côte-d'Ivoire, et identification des bonnes pratiques.
- **A 1.2** Conception et réalisation de cours formation et de recyclage pour les fonctionnaires et les opérateurs de la jeunesse (éducateurs, animateurs, etc.) pour l'amélioration des modèles d'organisation et de services pour les jeunes.
- **A1.3** Organisation de 2 Workshop (1 au Sénégal, 1 en Côte d'Ivoire) pour le partage et l'échange entre les différentes réalités locales et internationales des bonnes pratiques et des modèles organisationnels identifiés. Renforcement du réseau de partenariats locaux impliqués.
- **A 1.4** Renforcement des centres d'information pour les jeunes dans les collectivités locales pour l'amélioration des services pour l'emploi des jeunes.
- **A 1.5** Mise en œuvre d'un site internet/application pour rendre accessibles les informations utiles à l'orientation professionnelle des jeunes afin de valoriser les programmes nationaux existants.

Pour le R2:

- **A 2.1** Conception et réalisation de cours de formation continue pour les formateurs.
- **A 2.2** Conception et création de programmes de formation hautement spécialisés et innovants, destinés aux jeunes, dirigés vers les secteurs productifs/ secteurs de marché en expansion.

- **A 2.3** Réalisation de périodes de stages pour les jeunes participants à la formation.

Pour le R3:

- **A 3.1** Activités de soutien et d'appui à la création de start-up dirigée par les jeunes.
- **A 3.2** Identification d'au moins 30 start-up les plus méritants et innovantes qui bénéficieront des fonds en cascade attribués à la suite des procédures publiques.
- **A 3.3** Réalisation sur les territoires de 6 journées de présentation des start-up et des rencontres B2B (Business to Business), 1 par zone d'intervention, organisée en coopération avec les autorités locales et les réalités économiques locales.
- **A 3.4** Identification des espaces de co-working et business sharing.

Les **destinataires finales** du projet sont au moins 450 jeunes sénégalais et 150 jeunes ivoiriens âgés entre 14 et 26 ans en conditions de vulnérabilité pour un faible taux de scolarisation, pauvreté et émargination socio-économique, de provenance de 6 communes partenaires africaines (5 au Sénégal, Koussanar, Pikine Est, Louga, Malika e Koubalan, et 1 en Côte d'Ivoire, Grand Bassam).

Les **destinataires intermédiaires** du projet sont au moins 15 élus et/ou fonctionnaires publics des communes sénégalaises et ivoiriens impliqués dans les partenariats territoriaux et au moins 30 opérateurs de la jeunesse et des associations locales.

Destinataires indirects sont les familles de provenance des jeunes impliqués, toute la population des jeunes, les associations, les opérateurs économiques des zones d'intervention qui pourront profiter des instruments et activités de divulgation du projet.

Le partenariat du projet est ainsi constitué:

Chef de file: Région Piémont - Secteur Affaires Internationales et Coopération Décentralisée

Partenaires:

- Italie: Regione Sardegna; Comune di Oristano; Comune di Cagliari; Comune di Torino, Comune di Asti; Comune di Vinovo; Comune di Bruino; Comune di Rivalta; ENAIP Piemonte; Associazione RENKEN; RE.TE ONG; CPAS onlus; APDAM onlus; MAIS ONG; Associazione Vinovo for Africa; Nutriaid.
- Sénégal: Commune de Koussanar; Commune de Malika; Commune de Kelle Gueye; Commune de Pikine Est; Commune de Louga; Commune de Koubalan; CEFAM; Association RENKEN Sénégal; Association KDES; Association FAP, Association des Black Stars.
- Cote d'Ivoire: Commune de Grand Bassam; Communauté Abel.

1.2. Objectifs de la recherche

La recherche "Les politiques pour les jeunes au Sénégal: formation, emploi et migration" est un approfondissement sur la situation des opportunités de formation professionnelle, du marché du travail et des services pour les jeunes existant au Sénégal dans

les communes impliqués dans le projet (Koussanar, Pikine Est, Louga / Kelle Gueye, Malika, Koubalan) (Fig. 1).



Figure 1: Les territoires identifiés par le projet et objet de la recherche.

Une meilleure connaissance des opportunités de formation professionnelle, des marchés de travail et des stratégies d’insertion des jeunes dans les zones sélectionnées par le projet permettra d’éclairer les décideurs politiques et les partenaires du projet sur la problématique de l’emploi des jeunes pour élaborer des stratégies d’intervention le plus adaptées.

Pour ce faire, la recherche vise à améliorer la compréhension des défis auxquels les jeunes font face dans les zones du projet et à analyser des modèles de migrations et des activités dans lesquelles les jeunes peuvent s’engager, ainsi que d’identifier des bonnes pratiques déjà mises en œuvre et à relancer nouvellement dans la même zone ou dans des nouveaux environnements socio-économiques.

1.3. Déroulement de la recherche

La mise en œuvre de la recherche sera effectuée sur trois phases différentes:

1. Phase préliminaire et préparatoire en Italie pour la collecte des données et informations disponibles sur internet et à travers les contacts préliminaires avec les responsables et partenaires italiens du projet pour la définition de la méthodologie de la recherche, l'élaboration des questionnaires à administrer aux groupes cibles au Sénégal (pendant la mission de l'expert CISAO ou aussi à distance avec l'aide du personnel local impliqué dans le projet). Les groupes cibles seront considérés selon différentes catégories: fonctionnaires publics, jeunes, entrepreneurs, responsables d'institutions bancaires ou de crédit, responsables des institutions de formation professionnelle. Pendant cette phase, l'équipe du CISAO participera aux réunions et rencontres entre les partenaires italiens du projet.
2. Mission au Sénégal pour la collecte directe des données et des informations, pour l'administration des questionnaires préparés pour les différentes catégories d'acteurs, pour le déroulement de rencontres avec les institutions publiques et privés, les associations qui gèrent les aspects liés aux jeunes (formation professionnelle, entrepreneuriat et employabilité, sensibilisation pour les migrations).
3. Analyse des informations et données collectées et élaboration du document final pour la présentation des politiques des jeunes, les services publics et privés en faveur des jeunes et l'identification de certaines bonnes pratiques à niveau local-communal ou national. Les résultats des questionnaires administrés pendant la mission au Sénégal sont ainsi élaborés et présentés dans le rapport final.

A travers des recherches bibliographiques sur internet (sites officiels du gouvernement sénégalais, des institutions et organisations nationales et internationales qui s'occupent d'aspects démographiques, socio-économiques et des études des flux migratoires) on cherchera de présenter une brève synthèse de la situation actuelle sur les opportunités de formation professionnelle au Sénégal, du marché du travail pour les jeunes et des paramètres socio-économiques pour mieux comprendre la situation actuelle, les opportunités et les défis auxquels les jeunes sénégalais doivent faire face pour leur développement socio-économique.

De même, on étudiera les raisons qui forcent les jeunes sénégalais à migrer soit dans d'autres régions du Sénégal, soit à l'international (en Afrique et/ou en Europe et Amérique) pour identifier aussi le profil des jeunes plus en danger de migration (tranche d'âge, formation, provenance socioculturelle et géographique, etc.).

1.4. Méthodologie de la recherche

La méthodologie de la recherche à effectuer sur place au Sénégal prévoit l'administration de questionnaires standards adaptés aux différentes catégories contactées (représentants des structures étatiques, associations, secteur privé, organisations de jeunesse et les jeunes bénéficiaires des programmes d'employabilité ou des financements spécifiques).

Les questionnaires, selon les différentes catégories et selon l'organisation d'activités concomitantes (réunions des partenaires, des parties prenantes et des groupes cibles, formations, etc.) sont administrés sur papier ou objet d'entretiens directs et personnels.

Les interviews et les questionnaires sont analysés afin de comprendre le niveau de connaissance des programmes pour les jeunes dans les trois domaines de la formation professionnelle, l'employabilité et les migrations et le degré de conscience de ces problématiques.

Les différentes réponses sont classées en catégories afin de faciliter la comparaison entre les questionnaires.

Les différents chapitres du document final reportent les thématiques suivantes:

1. Analyse du contexte socio-économique, du phénomène migratoire des jeunes, de la situation de la formation professionnelle, employabilité et du chômage des jeunes sénégalais dans les zones impliquées dans le projet.
2. Étude et analyse des dispositifs publics et privés, des services actifs, des centres d'information, des structures agrégatives pour les jeunes présentes sur le territoire et qui ont le but de lutter contre le chômage et la migration non consciente.
3. Identification des bonnes pratiques, témoignages, expériences des politiques pour les jeunes soutenues et financées par projet et programmes nationaux et internationaux.
4. Identification des défis et problématiques des programmes pour les jeunes dans les domaines de la formation, l'emploi et les migrations.
5. Conclusions et recommandations pour proposer des solutions et améliorations des services pour les jeunes et du rôle des communautés.

1.5. Déroulement et calendrier de la mission au Sénégal

La mission au Sénégal pour la collecte directe des informations nécessaires pour l'élaboration de la présente recherche et pour les contacts avec les groupes cibles et les destinataires du projet s'est déroulée du 27 juin au 15 juillet 2017.

Plusieurs déplacements internes ont été prévus afin de pouvoir visiter la plus grand parties des zones et communes impliquées dans le projet.

La mission s'est déroulée pour toute sa durée en présence d'un responsable de la coordination du projet et pour la deuxième partie en présence d'un fonctionnaire de la Région du Piémont. La mission a été précédée par une première phase préparatoire, en Italie, en collaboration et en contact avec la coordination du projet.

La mission sur le terrain s'est déroulée selon le calendrier suivant :

DATE	ACTIVITE
27 juin 2017	Voyage Turin - Milan - Dakar Déplacement sur Louga, auprès du CFP/CEFAM
28 juin	Prise de contact et séance de travail avec l'équipe du projet et avec le Directeur de CFP/CEFAM. Collecte d'informations sur les dispositifs de formation professionnelle

	au Sénégal et sur leur organisation vis à vis de l'insertion des jeunes formés.
29 juin	Séance de travail avec l'équipe du projet. Elaboration des questionnaires à administrer aux participants aux cours de formation pour les fonctionnaires publics et les représentants des associations locales.
30 juin	Collecte d'information sur la programmation de la formation au CFP/CEFAM de Louga. Interviews au responsable d'une institution de microcrédit et à une coiffeuse installée à Louga après avoir suivi un cours professionnel au CFP/CEFAM.
1 ^{er} juillet	Séance de travail avec l'équipe du projet. Elaboration des questionnaires à administrer aux participants aux cours de formation.
2 juillet	Arrivée de participants au cours de formation provenant des Communes impliqués dans le projet.
3 juillet	Ouverture officielle de l'atelier de formation des encadreurs de jeunesse. Administration des questionnaires pour la collecte d'informations sur les services pour les jeunes et des perceptions sur les thématiques de la formation professionnelle, de l'emploi et de la migration. Démarrage de l'atelier: "La politique de jeunesse au Sénégal", "La politique d'emploi des jeunes au Sénégal"
4 juillet	Atelier de formation des encadreurs de jeunesse: "Management des organisations de jeunesse".
5 juillet	Atelier de formation des encadreurs de jeunesse: "Entrepreneuriat jeunesse". Arrivée au Sénégal de la représentante de la Région du Piémont, Mme Angelica Domestico.
6 juillet	Atelier de formation des encadreurs de jeunesse: "La politique migratoire au Sénégal", "L'optimisation de l'utilisation des capacités des migrants et la réponse aux besoins du marché du travail à l'échelle locale". Arrivée de la délégation des partenaires de Oristano et Sassari (Italie).
7 juillet	Atelier de formation des encadreurs de jeunesse: "Réinsertion économique et sociale des migrants" Restitution des questionnaires et analyse préliminaire. Clôture de l'atelier.
8 juillet	Déplacement sur Dakar.
9 juillet	Déplacement sur Ziguinchor.
10 juillet	Déplacement sur Koubalan. Séance de travail avec les partenaires locaux et collecte d'informations sur la situation socio-économique en Casamance.

11 juillet	Déplacement sur Bignona. Séance de travail avec les partenaires locaux et collecte d'informations sur les services pour l'insertion professionnelle des jeunes dans le département et sur les problématiques liées aux migrations.
12 juillet	Déplacement sur Dakar. Rencontre avec le Maire de Koussanar. Interview et collecte d'informations sur la situation dans cette commune sur les services pour les jeunes.
13 juillet	Rencontre avec les fonctionnaires de l'Ambassade d'Italie au Sénégal et de l'AICS à Dakar. Déplacement sur Pikine Est. Séance de travail avec les partenaires locaux et collecte d'informations sur les services pour les jeunes dans cette Commune dans la périphérie de Dakar.
14 juillet	Déplacement sur Malika. Séance de travail avec les partenaires locaux et collecte d'informations sur les services pour les jeunes de la Commune. Retour en Italie.
15 juillet	Voyage de retour Dakar - Milan - Turin.

II. AVANT PROPOS

Dans un contexte concurrentiel lié à la mondialisation, les pays d'Afrique Subsaharienne sont confrontés simultanément à deux défis majeurs: une transition démographique inachevée et une transition économique embryonnaire. En effet, cette partie du continent fait face à une forte poussée démographique qui ne s'estompera que vers les années 2050. La population passera à 1,1 milliard d'habitants estimés pour le 2025 et à 1,7 milliard en 2050.

Dans ce contexte, la croissance de la population active présente à la fois une opportunité majeure et une menace dans le sens qu'elle peut être aussi à l'origine de tensions importantes si les économies ne génèrent pas suffisamment d'emplois.

Les effets positifs de la transition démographique ne s'obtiennent pas de manière automatique. Ils requièrent une politique volontariste et pertinente et l'Afrique devra considérer la question de plus près dans une optique d'accélération de la croissance économique.

Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne reste marquée par une structure économique faiblement diversifiée. Dans la quasi-totalité des pays concernés, l'agriculture et le secteur informel dominent le tissu économique ; l'agriculture restant la principale source d'activités et de revenus pour la majorité des ménages. L'importance du secteur agricole est mise en évidence avec sa contribution au PIB (environ 20%), son apport de devises et sa prépondérance dans la structure de l'emploi avec plus de 65% des actifs. Parallèlement, le secteur informel, essentiellement urbain représente 30 à 45% du PIB non agricole et 70 à 90% de l'emploi total non agricole.

Dans un tel contexte et considérant la transition démographique non achevée, les États d'Afrique subsaharienne doivent faire face à une arrivée massive de jeunes sur le marché de l'emploi. Malheureusement, les secteurs agricole et informel sont incapables d'absorber un tel flux de main-d'œuvre.

En Afrique Subsaharienne, le nombre d'actifs s'accroîtra au moins jusqu'en 2050. Dans les prochaines années, jusqu'au 2025, la population active africaine croîtra de 17 millions, dont 11 millions en provenance du milieu rural. Ces cohortes de jeunes actifs à insérer dans la vie professionnelle pourraient constituer un formidable levier pour la croissance économique. Elles posent également la question centrale de l'emploi et des secteurs d'absorption des nouveaux actifs.

Avec l'environnement géopolitique marqué par une forte restriction des mouvements migratoires internationaux réduisant sévèrement les possibilités d'émigration, la jeunesse africaine est contrainte à renoncer à l'émigration internationale et à chercher à s'insérer autant que possible dans le marché de l'emploi au niveau national et régional. Mais, avec une agriculture peu attractive et fortement tributaire des aléas climatiques, un tissu industriel embryonnaire, des opportunités d'entrepreneuriat faibles et à risque et un niveau d'éducation généralement bas, les opportunités d'emploi restent désespérément limitées. En fin de compte,

les jeunes animés d'un grand désir de travailler se trouvent dans une véritable situation d'impasse pour valoriser leur force de travail afin de gagner leur vie, prendre la relève dans leur famille et contribuer au développement socio-économique de leur pays.

D'un autre côté, malgré l'importance de l'agriculture dans l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne et sa contribution attendue pour la sécurité alimentaire, la création d'emplois notamment pour les jeunes et l'éradication de la pauvreté, la situation des ruraux s'est peu améliorée. L'exode rural s'accroît et les campagnes se vident. Les exploitations agricoles s'enlisent dans un processus de dégradation continue et deviennent progressivement des unités d'attaches pour des jeunes actifs (ou actives) partis en ville à la recherche de revenus monétaires pour venir en aide aux familles restées au village.

Les jeunes migrants qui arrivent en ville concentrent leurs activités dans le secteur informel, particulièrement le petit commerce. A travers les rues et les autoroutes des grandes villes d'Afrique de l'Ouest, les marchands ambulants (des jeunes migrants essentiellement) vendent des articles divers (habits, ustensiles de cuisine, biscuits, jus, café, arachide, autres produits alimentaires ...). A côté de ce commerce qui concerne en majorité des jeunes garçons, un nombre non négligeable de jeunes filles/femmes migrantes travaillent comme femmes de ménage. Malheureusement, au-delà des apparences simples, une analyse de la situation, de la littérature et des données existantes montre que ces activités sont davantage des trappes à pauvreté que de véritables activités pouvant permettre aux jeunes de rentabiliser véritablement leur force de travail.

Parallèlement au flux migratoire des jeunes ruraux vers les villes, se développe un autre flux des zones de production pluviale vers les zones aménagées ou irriguées surtout pendant la saison sèche. Mais, contrairement aux jeunes migrants dans les villes qui s'activent surtout dans le commerce, ceux des zones irriguées s'adonnent à l'agriculture et nouent avec les producteurs locaux des contrats basés généralement sur le salariat ou le métayage.

Enfin il faut citer le flux de jeunes qui cherchent leur fortune à travers une migration internationale, dans d'autres pays d'Afrique (en particulier au Maghreb) ou encore vers l'Europe.

Face à tous ces problèmes et compte tenu de la faible capacité du secteur formel à offrir une réponse adéquate à la forte demande d'emplois des jeunes, comme les autres pays de la sous-région, aussi le Sénégal a mis en place une politique nationale de l'emploi orientée essentiellement vers la question des jeunes. Dans ce cadre, des projets, programmes et Fonds destinés à l'insertion des jeunes ont été mis en œuvre pendant la dernière décennie.

Au regard des données actuelles, il apparaît clairement que le problème reste entier tant il est important et complexe. Face à cette complexité et aux difficultés qu'ont les Etats à résorber le problème, les jeunes développent une multitude de stratégies pour s'en sortir. Une meilleure connaissance des marchés de travail et des stratégies d'insertion des jeunes permettra d'éclairer les décideurs politiques et les partenaires au développement sur la problématique de l'emploi des jeunes.

III. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEFI DU CHOMAGE DES JEUNES AU SENEGAL

3.1. Situation socio-économique du Sénégal

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Depuis son indépendance, il a connu trois transitions politiques pacifiques et quatre présidents, dont l'actuel, Macky Sall, qui a été investi en 2012.

En 2015, le PIB ayant progressé de 6,5 %, soit la plus forte croissance enregistrée par le pays en 12 ans, le Sénégal est devenu la deuxième économie à la croissance la plus rapide d'Afrique de l'Ouest (après la Côte d'Ivoire). En 2016, le pays a continué à enregistrer une forte croissance, avec un taux de 6,4 % au premier trimestre. D'après le World Fact Book de la CIA, « l'économie du Sénégal est portée par l'exploitation minière, la construction, le tourisme, la pêche et l'agriculture, qui représentent la principale source d'emploi en milieu rural. Les principaux secteurs d'exportation du pays sont l'exploitation des phosphates, la production d'engrais, les produits agricoles et la pêche commerciale. (...) Le Sénégal est fortement tributaire de l'assistance des donateurs, des transferts de fonds et des investissements directs étrangers» (Agence Centrale du Renseignement (CIA), Etats-Unis "The World Fact Book: Senegal").

Un rapport de la Banque africaine de développement (BAD) datant de 2016 (*Document de stratégie pays du groupe de la Banque au Sénégal : 2016–2020*, p. 2.) explique que « la croissance est portée essentiellement par le secteur primaire qui, principalement sous l'effet de la bonne pluviométrie, a connu une croissance de 18,2 % en 2015, contre 2,7 % en 2014». Ce secteur est aussi stimulé par les activités extractives, la pêche et l'agriculture. Comme le signale le même rapport de la BAD, « la croissance du secteur secondaire a été de 7,1 % et celle du tertiaire de 3,8 % ». En dépit de la solide performance de la construction, de la chimie et de l'énergie, le secteur secondaire a enregistré un léger ralentissement. Les services, qui représentent la moitié du PIB (Fig. 2), poursuivent leur essor rapide en raison des progrès réalisés dans les secteurs des transports et de la communication.

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	PART DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (%)
Secteur primaire		12,8
	<i>Agriculture</i>	7,0
Secteur secondaire		21,4
	<i>Exploitation minière</i>	1,0
	<i>Énergie, gaz et eau</i>	12,3
	<i>Industries</i>	3,0
	<i>Travaux publics et logement</i>	5,3
Secteur tertiaire		49,6
	<i>Commerce</i>	16,2
	<i>Transport et télécommunications</i>	14,0
Services publics		16,2

Figure 2: Contribution au PIB par secteur au Sénégal (2014/2015) (FMI, 2017)

Quant aux moteurs de l'économie, la BAD constate : « De façon générale, l'analyse des moteurs de la croissance sur une longue période montre que la faiblesse de la croissance est liée à l'étroitesse de sa base. En effet, les deux moteurs à l'origine de 70 % de la croissance économique sont les télécommunications et les services financiers».

Le Sénégal a mis au point le **Plan Sénégal Émergent (PSE)**, que le World Fact Book qualifie de « plan économique ambitieux » et présente en ces termes : « [le PSE] entend mettre en œuvre des réformes économiques et des projets d'investissement prioritaires afin d'augmenter la croissance économique tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Les goulots d'étranglement bureaucratiques et le climat d'affaires difficile sont, entre autres, les défis pérennes susceptibles de ralentir la mise en œuvre du plan». Le Sénégal fait l'objet d'un vaste appui technique et financier continu (BAD, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Nations Unies et Union européenne) en ce qui concerne la mise en œuvre du PSE. Le World Fact Book constate, à propos du PSE, que « ces dernières années, les investisseurs ont manifesté la confiance que leur inspire le pays en répondant massivement aux émissions d'euro-obligations, y compris en 2014. Dans le cadre de son budget 2016, le gouvernement poursuivra la transformation structurelle de l'économie à travers 19 projets du PSE ».

Le PSE compte élargir la base de la croissance nationale et passer de deux secteurs moteurs (à savoir les télécommunications et la finance) à six, les quatre nouveaux secteurs visés étant **l'agriculture, la construction (d'infrastructures), l'exploitation minière et le tourisme**. La croissance à moyen terme s'annonce vigoureuse, avec des prévisions annuelles de 7 à 8 %. Comme le constate la BAD, « ces projections prennent en compte notamment la mise en œuvre du Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) et les programmes d'investissements dans le secteur routier. »

Le faible prix du pétrole et l'engagement constant du gouvernement à l'égard du PSE30 afin de remédier aux goulots d'étranglement structurels contribueront également à soutenir la croissance du PIB escomptée. L'augmentation de la production, des exportations et des recettes fiscales devrait entraîner la diminution des déficits extérieur et budgétaire. En dépit des défis que posent la mise en œuvre adéquate du PSE et le ralentissement économique subi par les principaux partenaires commerciaux du Sénégal (à savoir la Chine et l'Union européenne), les perspectives sont bonnes. Les gisements pétroliers et gaziers récemment découverts et les investissements directs étrangers connexes devraient stimuler la croissance du PIB.

3.2. Le défi posé par le chômage des jeunes

En dépit de la croissance solide et des perspectives positives, le Sénégal se heurte à d'importants défis en matière de développement. La croissance non inclusive est devenue un réel problème. Sur le plan économique, la croissance a moins profité aux femmes et aux jeunes, qui sont confinés dans des activités à faible productivité (petits métiers et commerce de détail) et ont des difficultés à obtenir des crédits. D'après le rapport de la BAD de 2016

déjà cité, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage devrait atteindre 39 % (environ 55 % pour les femmes et 30 % pour les hommes). La BAD note en outre que sur le plan géographique, « la croissance a plus profité à Dakar, la capitale économique et administrative qui concentre 80 % des services et sièges sociaux des entreprises basées au Sénégal ». Quant aux disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, la BAD constate que **le milieu rural qui concentre la majorité de la population (60 %) connaît une tendance à l'exode des jeunes vers les villes en quête d'emploi**. Les populations rurales ont un faible accès aux infrastructures (eau, santé, éducation, transport, services économiques). En effet, le taux d'accès à l'électricité a été de 86,9 % en milieu urbain contre 33 % en milieu rural en 2014. Pour ce qui concerne l'accès à l'eau, la disponibilité de robinet dans le logement est très largement en faveur du milieu urbain (55,48 %) par rapport au milieu rural (19,54 %).

La croissance du PIB est stimulée par les exportations à forte intensité de capital, limitant ainsi la création de nouveaux emplois. Entre 2006 et 2011, l'incidence de la pauvreté n'a diminué que de 1,8 point de pourcentage, tandis que le nombre de pauvres a augmenté, atteignant 6,3 millions en 2011.

Le Sénégal a une population jeune : la moyenne d'âge est de 22 ans et les enfants de moins de 15 ans représentent pas moins de 42 % de la population (Mouhamadou Moustapha Lo, « De la formation à l'emploi au Sénégal : permettre aux jeunes d'être le moteur de la croissance »). Le nombre important de jeunes arrivant sur le marché du travail chaque année, qui est actuellement estimé à 269 000 et qui devrait atteindre 376 000 d'ici 2025, constitue un défi de taille pour le Sénégal, dont le secteur formel crée moins de 30 000 emplois par an. Compte tenu de la forte proportion de jeunes, assurer des possibilités adéquates sur le marché du travail constitue un défi majeur. Il est par conséquent important pour le Sénégal de :

- (1) Etre tourné vers l'avenir et de mettre davantage l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle de façon à mieux répondre aux besoins présents et futurs du marché du travail
- (2) Lever les obstacles empêchant le développement de l'entrepreneuriat, des initiatives et de l'innovation.

Le **sous-emploi lié à la durée du travail** (qui mesure la proportion des personnes ayant un emploi et qui ont travaillé moins de 40 heures dans la semaine et étaient disponibles à faire davantage d'heures s'ils en avaient la possibilité) est de 26,8%. Le niveau de sous-emploi est plus important chez les femmes (39,3%) que chez les hommes (19,9%). Il reste important en milieu rural (30,2%), relativement aux autres centres urbains (25,6%) et dans la zone urbaine de Dakar (23,9%).

Le **taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage** est estimé à 31,5 % au Sénégal, soit 42,4 % chez les femmes et 23,4 % chez les hommes. Selon le milieu de résidence, le taux combiné (sous-emploi et taux de chômage) est plus important en milieu rural (26,2 %) comparativement aux autres centres urbains (37,4 %) et dans la zone urbaine de Dakar (36,0 %).

L'**emploi salarié** ne concerne que 28,7 % de l'emploi avec de forts écarts entre les milieux de résidence : Dakar (52,4 %), autres milieux urbains (35,2 %) et milieu rural (14,8 %). Un écart de près 10 points est relevé entre les hommes (32,3 %) et les femmes (22,9 %). La population occupée est composée de 23,4 % d'employés, de 35,1 % d'employeurs et travailleurs pour compte propre, et de 41,5 % d'aides familiaux. Les **employés** sont principalement dans les branches d'activités spéciales des ménages (12,3 %), dans la construction (11,5 %), dans les activités de fabrication (10,4 %), dans le commerce et réparation d'automobiles et motocycles (9,8 %), dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche (8,4 %) et dans les transports et entreposage (7,9 %). La majorité des employés (un peu plus de 80,0 %) ne dispose pas de **protection sociale**, particulièrement les avantages liés à l'exercice des activités tels que les congés annuels payés, les congés maladies rémunérés, l'assurance maladie, les cotisations de sécurité sociale, les congés de maternité ou de paternité, l'assurance d'accidents de travail. Par ailleurs, les employés exercent leurs activités parfois dans un climat chargé d'agressions verbales, d'injures ou menaces (17,6%), et d'agressions physiques (6,4%).

Les employeurs et travailleurs pour compte propre, constitués pour plus de 50 % d'adultes, sont essentiellement formés d'indépendants (97,8 %). Constitués d'hommes en majorité (58,7 %), ils sont 26,2 % à exercer dans la région de Dakar. 41,4 % des employeurs et indépendants sont dans le commerce et 23,0 % dans l'agriculture (au sens large). La majorité (71,0 %) d'entre eux a monté son affaire sur fonds propres. Ceux qui ont bénéficié du soutien familial ou des amis pour démarrer leurs activités représentent 19,7 %. A contraire, ceux qui ont débuté leurs activités avec le soutien des banques ou institutions de micro finance ne sont que 1,2 %. Seule une entreprise sur cinquante (2,4 %) gère deux activités et la plupart d'entre elles, 95,6 %, exerce leurs activités de manière informelle. L'insuffisance des ressources financières (65,0 %) et la concurrence sur le marché (12,9 %) constituent les principaux problèmes dans la gestion des employeurs et travailleurs pour compte propre.

Le changement d'activité demeure faible au Sénégal : seuls 6,0 % des actifs occupés ont eu à changer d'activité durant leur vie professionnelle. En moyenne, ces changements sont intervenus après 125,6 mois, soit plus de 10 ans, passés dans le premier emploi.

La coordination des politiques publiques et de la politique de l'emploi, conformément à la stratégie nationale de croissance énoncée dans le PSE, a représenté un grand pas en avant. Afin de relever le défi de l'emploi des jeunes, le PSE appelle à redoubler d'efforts pour accorder une attention accrue aux programmes de formation dans les secteurs ayant un fort potentiel de croissance et pour promouvoir l'emploi indépendant ou l'entrepreneuriat. L'objectif du PSE est de créer, chaque année, de 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et bien rémunérés, notamment en encourageant l'emploi indépendant ou l'entrepreneuriat des jeunes et l'acquisition de connaissances et de compétences pertinentes, l'accompagnement et les services aux entreprises, ainsi qu'un meilleur accès au crédit.

Le taux de chômage des jeunes sénégalais, bien que objet de nombreuses études et analyses, n'est pas exactement connu et la précision des données est très différente selon les zones géographiques considérées.

Le manque de données fiables et non actualisées posent un problème pour mettre en place des politiques en matière d'emploi. Cette situation s'explique en partie par l'existence et disparité de plusieurs sources publiques, parapubliques et privées de statistiques sur l'emploi, la formation et la sécurité sociale.

D'ailleurs, le gouvernement est en cours de finaliser et mettre en place le projet de création de l'Observatoire national des emplois et qualifications professionnelles, destinataire des informations collectées, ainsi que le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME).

IV. LES POLITIQUES POUR LES JEUNES AU SENEGAL

Le gouvernement sénégalais a mis au point, depuis quelques années, une série de politiques ciblant les jeunes et favorisant la création d'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat.

On peut citer, entre autres les initiatives suivantes:

• **Le Plan Sénégal Émergent – PSE** (2014) : le PSE est un document-cadre de 184 pages qui décrit l'ensemble des actions à entreprendre pour faire du Sénégal un pays émergent avec une société solidaire dans un état de droit d'ici 2035.

Il comprend trois piliers :

- La transformation structurelle de l'économie, à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction des investissements. Ce pilier s'inscrit dans une approche du développement plus équilibrée, et promeut les régions et les pôles économiques afin de stimuler le potentiel de développement sur l'ensemble du territoire ;
- L'amélioration significative du bien-être des populations et la lutte plus soutenue contre les inégalités sociales, tout en préservant la base des ressources et en favorisant l'émergence de régions viables ;
- Le renforcement de la sécurité, la stabilité et la gouvernance, la protection des droits et des libertés et la consolidation de l'État de droit afin de créer des conditions plus favorables à la paix sociale et au plein épanouissement des potentiels.

Le PSE définit clairement l'emploi, notamment celui des jeunes, comme le défi majeur auquel est confronté le Sénégal dans son ensemble, un défi qui concerne non seulement la population croissante de jeunes ainsi que leur famille, mais également les décideurs.

L'opinion publique considère que l'emploi des jeunes représente un enjeu plus important que l'emploi de la population globale ; près de 42 % des habitants de Dakar et plus de 36 % des habitants d'autres régions estiment qu'il s'agit du principal problème du pays. À l'échelle nationale, la population pense que le chômage des jeunes doit faire l'objet d'une attention prioritaire par rapport à l'éducation et la santé.

Afin de relever le défi de l'emploi des jeunes, le PSE appelle à redoubler d'efforts pour accorder une attention accrue aux programmes de formation dans les secteurs ayant un fort potentiel de croissance et promouvoir l'emploi indépendant ou l'entrepreneuriat. L'objectif est de créer, chaque année, de 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et bien rémunérés et stimuler entre autres, l'emploi indépendant ou l'entrepreneuriat ainsi que l'acquisition de connaissances et de compétences pertinentes, l'accompagnement et les services aux entreprises et enfin un meilleur accès au crédit. En ce qui concerne ce dernier point, le PSE cite plusieurs organes locaux et nationaux qui seront chargés de faciliter l'accès au crédit des jeunes gérants des entreprises prometteuses. Le Plan reconnaît le potentiel

démographique des jeunes et les considère comme un atout pour le développement du pays. Il est intéressant de signaler que dans un document de 2014 traitant des problèmes de financement qui entravent la mise en œuvre du PSE, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan indiquait qu'un programme phare ciblant l'emploi des jeunes (à savoir le Programme d'emploi des jeunes par la promotion des domaines agricoles communautaires, dénommé Programme des Domaines Agricoles Communautaires, PRODAC), qui est également l'un des piliers du PSE, sera l'un des plus durement touchés et subira un déficit de financement de près de 30 milliards de FCFA (50 millions de dollars US) entre 2014 et 2018.

- **Le Plan d'action pour les jeunes du Sénégal** (2012–2017) : Le Plan d'action prévoit une politique intégrée de la jeunesse, qui accentuera la coopération et garantira la coordination des activités ayant trait, entre autres à l'éducation, l'emploi, la formation et la santé des jeunes. Il identifie trois domaines stratégiques, dont l'inclusion et la création d'emplois pour les jeunes. Une série d'outils étayent la mise en œuvre du Plan d'action, dont le Fonds National de Promotion de la Jeunesse, qui soutient les projets entrepreneuriaux des jeunes. Les informations sur le niveau de mise en œuvre du Plan d'action ou les résultats obtenus par ses différents outils et mesures sont plutôt rares. Plusieurs sources attribuent l'absence de progrès dans la mise en œuvre essentiellement aux contraintes budgétaires.

- **Le Forum national pour l'emploi des jeunes** (2014), organisé par le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne : il est composé de plusieurs organes, dont un comité scientifique chargé de proposer des modifications au niveau des politiques et de la programmation après avoir mené de vastes consultations auprès des jeunes, des parties prenantes et d'experts sénégalais et étrangers. Le Forum suit les directives énoncées par le Ministère de la Jeunesse. Parmi les priorités, citons l'amélioration de la collecte et du partage des informations ayant trait aux possibilités en matière d'emploi ; les qualifications adéquates de la main-d'œuvre et sa capacité à répondre aux demandes du marché : la promotion des compétences comportementales susceptibles d'accroître l'employabilité des jeunes; l'accompagnement des jeunes qui cherchent un emploi ou souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat et la promotion de la formation professionnelle et technique (FPT).

À la suite de consultations et d'une réflexion approfondies, le comité scientifique du Forum a émis plus de 21 recommandations en matière de politiques qui doivent être mises en œuvre à court et à moyen terme afin d'améliorer l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes au Sénégal. Plusieurs de ces recommandations sont particulièrement intéressantes et relativement faciles à réaliser, comme par exemple l'appel à renégocier la convention nationale régissant les relations entre l'État et le secteur privé afin d'y inclure des dispositions relatives à l'intégration des jeunes cherchant un emploi dans ce secteur, ou encore le besoin d'adopter un système national permettant de mesurer, de reconnaître et d'attester l'expérience professionnelle acquise. Un tel système aiderait de manière décisive tous les travailleurs ayant acquis des connaissances et des compétences en dehors du système éducatif formel à obtenir la documentation (comme les certificats ou les diplômes) susceptible de leur permettre d'accéder à de meilleurs emplois et de s'épanouir professionnellement. Ce

système donnerait en outre aux travailleurs possédant des qualifications informelles, la possibilité de compléter leur formation en ne rattrapant que les cours qui leur manquent au lieu d'être obligés de suivre la formation dans son ensemble, ce que, faute d'argent ou de temps, ils ne peuvent généralement pas envisager.

Une autre recommandation politique vise à remédier au fait que le Sénégal est le seul pays membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à ne pas disposer d'un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles.

Malheureusement il n'est pas possible d'accéder aux informations sur le degré de mise en œuvre des recommandations du Forum.

• **La Politique de l'éducation et de la formation** (2013), mise en œuvre par le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat : elle instaure une nouvelle politique de la formation professionnelle et technique (FPT), qui remplace celle qui couvrait la période allant de 2000 à 2011. Elle dispose qu'un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, est le seul moyen d'insuffler le dynamisme permettant à la formation professionnelle de contribuer à sa juste mesure à la croissance économique du Sénégal.

L'objectif de la nouvelle politique est que la FPT accueille au moins 30 % des diplômés de l'enseignement du secondaire à l'horizon 2025. Pour ce faire, elle envisage plusieurs mesures, notamment : répondre rapidement aux exigences du marché du travail en créant des filières de formation pertinentes ; réduire l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales en matière d'accès à la formation professionnelle en s'appuyant sur l'éducation à distance ou les unités mobiles de formation ; assurer l'accès des jeunes femmes à la formation dans les secteurs industriels ; et permettre aux établissements de la FPT de fournir des services payants aux entreprises de la communauté environnante et d'accroître ainsi leur pérennité. La structure de gestion prévue pour mettre en œuvre cette politique est fortement décentralisée et axée sur la coordination entre les sous-secteurs. Dans le cadre de ces efforts de coordination, le gouvernement envisage de créer une Commission nationale consultative pour la FPT. La nouvelle politique appelle également le secteur privé et la société civile à s'investir davantage dans ce domaine. En matière de ressources financières, la politique dispose que la part du financement de la FPT doit passer de 7% des dépenses consacrées au secteur de l'éducation en 2015 à 15% en 2025.

Une autre initiative couvrant la période allant de 2013 à 2025, le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET), semble poursuivre des objectifs semblables à ceux de la nouvelle politique tout en maintenant certaines différences. Ce programme préconise les mesures suivantes pour faire en sorte que la FPT contribue à relever le défi de l'emploi des jeunes au Sénégal : resserrer les liens entre la FPT et les besoins des domaines à fort potentiel de développement ; établir un partenariat solide entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations professionnelles ; augmenter le nombre de jeunes suivant des programmes de la FPT ; améliorer le système traditionnel d'apprentissage et l'intégrer au système de la FPT ; et soutenir l'intégration des diplômés de la FPT sur le marché du travail.

• **La Politique sectorielle de la microfinance** (2009-2013), mise en œuvre par la Direction de la Microfinance du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat Féminin : grâce au travail accompli depuis la création en 2003 d'un organe gouvernemental chargé de la microfinance à l'échelle nationale, le secteur est désormais fortement réglementé au Sénégal.

La surveillance exercée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et plusieurs modifications réglementaires énoncées dans la politique sectorielle de la microfinance en 2006 et mises en œuvre dès 2008 sont à l'origine de ces progrès. La politique repose sur quatre piliers : amélioration du cadre réglementaire, juridique et économique afin d'assurer une croissance sans heurts ; fourniture durable de produits et de services adaptés aux besoins locaux, divers et croissants, en particulier dans les zones reculées; renforcement de la coordination entre les institutions de microfinance (IMF) et les banques de manière à promouvoir le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et l'intégration du secteur de la microfinance dans celui de la finance ; organisation du secteur de manière à encourager la gestion coordonnée de la politique. Si cette dernière constitue indéniablement un pas dans la bonne direction, aucune politique de microfinance ciblant spécifiquement les jeunes ne semble exister. La politique a donné lieu à des réglementations sur l'accès aux prêts qui semblent concerner l'ensemble de la population et ne comprennent aucune disposition spécifique pour les jeunes entrepreneurs. Il est intéressant de noter que, s'il est toujours nécessaire de renforcer la protection des utilisateurs de la microfinance, on constate cependant des progrès ; ainsi, en 2009, le Sénégal a créé l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) qui gère les plaintes des utilisateurs des services financiers. Afin d'appuyer davantage les mesures prises dans le cadre de cette politique, le gouvernement a élaboré un document qui place l'éducation financière au cœur de ses efforts de développement. Ce document, qui reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire, s'est largement inspiré d'une étude diagnostique très détaillée, réalisée de concert avec un partenaire international, qui définit clairement les entraves à l'éducation et à l'inclusion financière au Sénégal. S'appuyant sur cette compréhension approfondie, le document conçoit un programme d'éducation financière rigoureux et adapté au Sénégal, qui comprend des actions ciblant spécifiquement les jeunes tout en les intégrant au sein d'initiatives plus vastes. Il est intéressant de noter que le programme sera disponible dans plusieurs langues nationales, dont certaines minoritaires. Il semble cependant que ces initiatives complètes fassent l'objet d'une mise en œuvre plutôt lente et/ou irrégulière.

Afin de soutenir les politiques axées sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ou s'y rapportant, le gouvernement a créé plusieurs agences, programmes et fonds. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

• **Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ)**, mise en œuvre par le Ministère de la Jeunesse : créée au début de 2014 à la suite la dissolution de quatre agences qui s'occupaient de la promotion de l'emploi des jeunes (FNPJ, ANEJ, ANAMA, AJEB) pour soutenir et coordonner les efforts nationaux visant à promouvoir les possibilités économiques pour les jeunes, l'ANPEJ est chargée de :

- mettre en place un système intégré d'informations et de suivi des groupes cibles sur le marché de l'emploi ;
- faciliter les conditions d'accès à un emploi, aux jeunes et groupes cibles ;
- renforcer l'employabilité des jeunes et groupes cibles ;
- mettre en place un système d'informations efficace sur le marché du travail ;
- faciliter l'accès des jeunes et groupes cibles aux financements des projets ;
- appuyer et accompagner les jeunes dans l'élaboration et l'exécution des projets ;
- mener toutes actions pouvant promouvoir l'emploi des jeunes.

L'ANPEJ propose une gamme complète de services aux demandeurs d'emploi âgés de 18 à 35 ans, qui vont de l'information et de l'orientation au renforcement des capacités et au financement. Citons, entre autres, le Programme d'Appui à la Création de Microentreprises (PAME), dont l'objectif est de former les jeunes et de soutenir financièrement la création de leur PME. Au cours des trois prochaines années, le programme, doté d'un budget légèrement supérieur à 10 milliards de FCFA (16 millions de dollars US), compte générer 15 000 nouveaux emplois.

Autre initiative gérée par l'ANPEJ, le **Projet d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes en Milieu Rural (PAJER)** se concentre sur l'entrepreneuriat agricole des jeunes dans les régions rurales. Il soutient, entre autres, la mise au point d'infrastructures susceptibles de contribuer à la création de valeur dans la chaîne de développement agricole, à l'accès aux marchés, à l'identification des possibilités, ainsi qu'au renforcement des capacités et au financement des PME agricoles gérées par des jeunes. Le PAJER, doté d'un budget légèrement supérieur à 25 milliards de FCFA (40 millions de dollars US), vise à générer 20 000 emplois.

Une autre initiative intéressante de l'ANPEJ est le **Programme d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PASI)**, qui entend professionnaliser le travail des commerçants ambulants en construisant des infrastructures commerciales pouvant accueillir leurs petits négoce. Avec un budget de près de 9 milliards de FCFA (15 millions de dollars US), le PASI a pour but d'aider 10 000 commerçants ambulants dans neuf villes à travers le pays. Enfin, l'ANPEJ dirige le Programme d'Appui à l'Insertion des Diplômés de l'Enseignement Supérieur (PADES), qui noue des partenariats spéciaux avec les employeurs pour aider les jeunes diplômés à trouver un emploi et comprend un système décentralisé d'accompagnement pour les nouveaux employés. Son budget de plus de 13 milliards de FCFA, (21 millions de dollars US) est censé soutenir la création de 15 000 emplois sur une période de trois ans.

• **Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)**, mis en œuvre par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan : créé avec pour objectif de résoudre de manière innovante les problèmes de financement des PME sénégalaises, le FONGIP vise à accroître l'accès au crédit des PME, à réduire les coûts de financement des projets en minimisant les risques liés au crédit, à instaurer une relation de confiance avec les institutions financières et, partant, à générer 30 000 emplois par an en s'appuyant sur un budget de 50 milliards de FCFA (81 millions de dollars US). Le FONGIP se concentre sur plusieurs secteurs prioritaires, comme l'agriculture, l'industrie alimentaire, la pêche, l'aquaculture, le

tourisme, l'industrie textile, les logements sociaux et abordables, la technologie de l'information et de la communication, les services à distance, les industries culturelles, l'artisanat, les énergies renouvelables, les infrastructures et les transports. Sous les auspices du FONGIP, l'ANPEJ prépare actuellement, de concert avec le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, la création du Fonds de Garantie à l'Auto-Emploi des Jeunes qui cible spécifiquement les jeunes entrepreneurs et permettra de financer 1 500 jeunes entreprises susceptibles de générer 2 000 emplois directs. Doté d'un budget de près de 2 milliards de FCFA (3,2 millions de dollars US), il bénéficiera de l'assistance technique de plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- **Fonds National de Promotion de la Jeunesse**, mis en œuvre par le Ministère de la Jeunesse : ce Fonds a pour objectif de soutenir financièrement les jeunes âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent créer une PME. À cette fin, il établit des structures de financement qui apportent des fonds aux PME de jeunes entrepreneurs. Compte tenu de la multitude de programmes ciblant le même public, on est en droit de se demander si ce Fonds, créé peu de temps avant la publication du Plan d'action pour les jeunes du Sénégal (2012), ne sera pas intégré à d'autres initiatives.

- **Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)**, mis en place par le Ministère de l'Agriculture : le PRODAC cible les jeunes âgés de 15 à 40 ans qui souhaitent démarrer une entreprise agricole. Il propose une double démarche de création de pôles de compétitivités économiques et d'aménagements structurants permettant la mise en valeur de grands domaines allant de 1 000 à 5 000 ha. Il s'agit de véritables agropoles, lieu d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation (aux métiers de l'agriculture et disciplines connexes), mais également de promoteurs privés désireux d'investir dans le secteur, aussi bien dans ses activités de production, que dans celles de transformation et de services agricoles. Selon les promoteurs, le Programme des Domaines Agricoles Communautaires va créer plus de 300 000 emplois d'ici cinq ans. Les activités aquacoles, avicoles, agricoles et la chaîne de valeur de la transformation et de la commercialisation qui vont se développer dans les dix domaines vont permettre la création de véritables pôles économiques.

En perspectives, d'autres initiatives sont prévues :

- i. le démarrage de la phase pilote du Projet des Centres d'Initiatives à l'Emploi Local (CIEL) ;
- ii. la poursuite de la réalisation des DAC ;
- iii. la mise en place d'un site web attractif et interactif à même de répondre à la demande et aux préoccupations des usagers par rapport à leurs besoins d'information sur le marché du travail
- iv. l'adoption par le Gouvernement de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) ;

v. l'élaboration d'un manuel des procédures d'accompagnement à l'auto-emploi à l'intention des candidats à l'emploi indépendant aux fins d'une meilleure facilitation de leur encadrement.

S'il est positif que le développement national soit axé sur le vaste programme-cadre que constitue le PSE, il existe cependant au Sénégal une multitude d'autres politiques nationales portant sur des sujets semblables, d'où une confusion du cadre des politiques.

Par exemple, la Stratégie Nationale pour le Développement Économique et Social (2013-2017) a vu le jour un an à peine avant le PSE (2014). On constate un chevauchement important entre ces deux initiatives sans que leurs traits distinctifs soient explicitement définis. Le secteur de la FPT, qui est régi par plusieurs politiques, réformes et programmes, souffre du même problème.

En outre, le Sénégal pâtit de la prolifération de projets/programmes ad-hoc et de la multiplication des organes gouvernementaux gérant différents aspects de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes. Ces initiatives ponctuelles, qui ont chacune leur équipe administrative, leur budget, leur groupe cible, leur axe géographique, leur lot de difficultés, etc., ne représentent pas un modèle durable susceptible d'avoir une incidence nationale.

V. SITUATION EDUCATIVE ET FORMATIVE DES JEUNES SENEGALAISES

En 2011, au Sénégal, 46% des jeunes n'avaient reçu aucune éducation formelle et 24% de la population n'étaient pas allés au-delà de l'éducation primaire. Le taux d'emploi des jeunes sans instruction était de 46% en 2011, un pourcentage relativement élevé par rapport au taux d'emploi global des jeunes, qui s'élevait à 38% (indépendamment de leur niveau d'éducation). Le taux de chômage était plus élevé chez les jeunes les plus instruits que chez ceux qui avaient un niveau d'études inférieur voire aucune instruction, et ce, quelle que soit la tranche d'âge prise en compte. Les diplômés de l'enseignement supérieur affichaient un taux de chômage de 31 % en 2011 contre 16 % en 2005.

Cette situation souligne le faible niveau global de l'offre d'emplois qualifiés, ainsi qu'un certain décalage entre les diplômés universitaires disponibles et les besoins réels du marché en termes de qualifications. De ce fait, les qualifications ne constituent pas une garantie d'emploi ; au contraire, les diplômés ont moins de chances de trouver un emploi. Les jeunes ayant un diplôme supérieur ne représentent qu'une infime partie des jeunes employés. En 2011, seuls 2 % des jeunes salariés avaient accédé à l'enseignement supérieur, 3 % à l'enseignement secondaire et 11 % à un niveau d'enseignement moyen. Deux constats s'imposent : le marché du travail offre principalement des emplois non qualifiés ; et plus les jeunes sont diplômés, plus ils sont affectés par le chômage de longue durée.

En fait, bien que le Sénégal a augmenté les dépenses de l'éducation du 3,2% à 5,7% du PNB, ce qui a permis une croissance de la scolarisation dans l'enseignement primaire, aujourd'hui 66% des jeunes de 15-24 ans au Sénégal n'achèvent pas l'école primaire et se retrouvent sans qualification (un total de 1,7 millions de personnes, dont 73% de femmes et 59% d'hommes). Les plus pauvres en milieu rural sont les plus mal lotis : 94% des plus pauvres ruraux de 15-24 ans n'ont pas achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, contre 79% des plus pauvres en milieu urbain. La situation est dramatique chez les jeunes femmes rurales, dont 94% n'a pas achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (87% les hommes).

Les structures éducatives et professionnelles disponibles pour dispenser aux jeunes les compétences nécessaires afin d'intégrer le marché du travail sont limitées, notamment en dehors de Dakar. Les formations offertes par la plupart des écoles sont remises en cause par les entreprises qui les jugent insuffisantes pour les niveaux de qualification recherchés et pour le manque de concordances entre la formation et les besoins du marché du travail.

Globalement, la gouvernance du système éducatif au Sénégal relève du Ministère de l'Education; cependant, au regard de la complexité du secteur de l'éducation, la responsabilité pour l'éducation et de la formation professionnelle est répartie entre cinq différents ministères;

- Ministère de l'Education pour l'Enseignement préscolaire, élémentaire et moyen;
- Ministère de l'Enseignement supérieur pour les écoles secondaires et les universités;
- Ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle pour l'éducation/formation technique et professionnelle;

- Ministère de la Culture qui a géré sous sa tutelle l'alphabétisation des adultes et l'éducation non-formelle.

La formation professionnelle reste l'une des principales priorités en matière d'éducation pour le Gouvernement sénégalais, et la demande s'accroît au Sénégal pour la formation professionnelle et technique. Le ministère responsable partage un cadre politique commun (le Programme d'Education et de Formation) avec le Ministère de l'Education. Les objectifs dudit plan sont ceux de faciliter l'acquisition de compétences par les jeunes et les adultes conduisant à une qualification visant à réduire l'analphabétisme tout en renforçant les compétences professionnelles.

Aujourd'hui le ministère en charge de la formation professionnelle a engagé plusieurs chantiers dans l'objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes. Ainsi, des réformes ont été entreprises pour ramener le système d'enseignement technique conçu sur la base de l'offre à un système dit de développement de compétences techniques et professionnelles, fondé sur le principe de la demande du marché de l'emploi, et l'implication récemment des professionnels dans le développement des parcours. La finalité de ces mesures est l'amélioration de l'efficacité externe à travers le renforcement des activités d'accompagnement des jeunes sortants sur le chemin de l'insertion professionnelle et la mise en œuvre de projets de formation-insertion. L'harmonisation des interventions et l'alignement de l'assistance au développement fournie par les partenaires techniques et financiers (PTF) rentrent dans cette dynamique.

Le diagnostic des dispositifs d'appui à l'insertion des sortants du système FTP l'a montré, des étudiants aux formateurs, en passant par les chefs d'établissements, les partenaires techniques et financiers et les représentants des employeurs, chacun s'accorde pour affirmer que le système FTP doit améliorer le dispositif d'appui à l'insertion professionnelle. Le diagnostic est donc incontestable : le dispositif actuel prépare insuffisamment à l'insertion professionnelle. Le défi est de réconcilier les apprenants, les entreprises, les services publics de l'emploi et les institutions de financement.

La réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) a mis l'accent sur la planification d'un service qui répond aux besoins du marché du travail et de l'économie et prépare l'individu à entrer dans la vie active et à y demeurer performant. Dans ce sens, la Formation Technique vise à faire acquérir aux élèves des capacités pratiques, des aptitudes d'analyse se traduisant par l'étude et la résolution de problème d'ordre technologique, économique et social et la Formation Professionnelle vise à assurer l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à l'exercice d'une profession ou d'un métier.

Les objectifs de cette réforme sont:

- Accroître le taux de qualification professionnelle et technique;
- Mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée;
- Promouvoir le savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes;

- Impliquer tous les acteurs du secteur productif et de service dans la planification et la gestion de la FPT.

Le plan d'action stratégique de mise en œuvre de cette réforme considère 4 axes prioritaires:

- L'élargissement de l'**accès** à la formation professionnelle et technique;
- L'amélioration de **la qualité** des enseignements d'apprentissage;
- Le renforcement de **la gouvernance** et de l'autonomie des structures;
- Le développement et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui et de suivi à **l'insertion** socioprofessionnelle dans les structures de la FPT;
- L'orientation des formations vers une réponse adéquate aux besoins du marché du travail en ressources humaines qualifiées;
- L'organisation et la valorisation de la formation par apprentissage dans le secteur de l'économie informelle.
- La réorganisation du système de qualification autour de trois niveaux : Niveau V (CAP, BEP) ; Niveau IV (BAC, BT) ; Niveau III (BTS).
- L'application de l'approche par compétences (APC) et de la formation par alternance comme modalités pédagogiques. L'approche par compétences est un processus qui consiste essentiellement à définir les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession, d'un emploi ou d'un métier et à les formuler en objectifs d'apprentissage dans le cadre d'un programme de formation.

Entre 2015 et 2016, le nombre d'apprenants inscrits dans la formation professionnelle et technique pour 100 000 habitants est passé de 402 à 600, soit une augmentation de 198 apprenants. Par rapport à la cible de 2016 (560), il y'a un gain de 40 apprenants. Quant au taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle et technique, il a connu une légère hausse de 1,5%, passant de 7% à 8,5% sur la période sous revue et de 10% par rapport à la cible de 2016, soit un gap de 1,5%. Les filles représentent 16% des effectifs des filières scientifiques et techniques en 2016 contre 15% en 2015. De manière générale, dans la formation professionnelle, les filles représentent plus de 57% des effectifs.

Dans le cadre de l'accompagnement des sortants dans le parcours d'insertion professionnelle, un dispositif national harmonisé a été élaboré et validé, avec la mise en place d'un organe de pilotage au niveau central, de comités régionaux d'appuis à l'insertion, ainsi que des guichets départementaux. En 2016, 2114 apprenants-sortants ont bénéficié de renforcement de capacités aux techniques de créations d'entreprises et de développement de recherche d'idées d'emplois. 486 entreprises jeunes ont été créées dont 381 géo-localisées et 780 emplois également créés.

VI. OFFRE DE SERVICES FINANCIERS AU SENEGAL

La régulation de la microfinance sénégalaise est assurée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En vertu du premier cadre de réglementation de la microfinance (la loi de 1993 portant le titre de *Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit*), seules les coopératives d'épargne et de crédit pouvaient initialement obtenir l'agrément d'Institution de Microfinance (IMF) et être supervisées en tant que telles.

En 2007, cette loi a été remplacée par une autre ouvrant la possibilité d'octroyer l'agrément d'IMF à d'autres formes de PSF (coopératives, associations et sociétés financières). En vertu de cette nouvelle loi, les IMF ont également été autorisées à proposer d'autres services tels que des assurances et des services de monnaie électronique. La publication en mai 2015 d'une nouvelle directive sur la monnaie électronique devrait renforcer l'inclusion financière en stimulant l'innovation et les nouveaux partenariats.

En 2009, plusieurs réformes adoptées par le Sénégal ont entraîné une redistribution des fonctions de supervision réglementaire du secteur de la microfinance. Les institutions financières dont les actifs dépassent 2 milliards de FCFA (3 millions de dollars US) ont été placées sous la supervision d'une commission bancaire, tandis les institutions sous ce seuil relèvent désormais du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Ces réformes ont renforcé la confiance dans le secteur financier, car l'augmentation des crédits et dépôts s'est maintenus malgré la fermeture de 118 entités. Bien que non admissibles au refinancement de la BCEAO, les IMF présentent d'autres avantages concurrentiels par rapport aux banques commerciales :

- (1) les IMF constituées en coopératives bénéficient de certaines exonérations fiscales ;
- (2) le plafond des taux d'intérêt est fixé à 27 % pour les IMF, contre 18 % pour les banques ;
- (3) les institutions publiques et les donateurs peuvent également soutenir les IMF à travers des subventions, des garanties et des formations pour leur personnel.

Le secteur de la microfinance se caractérise par d'importants écarts institutionnels et géographiques. Cinq grandes institutions le dominent : l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), Microcred, le Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (PAMECAS) et l'Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit (U-IMCEC). À la différence de ces cinq institutions, dont les indicateurs de performance financière affichent des valeurs raisonnables, le reste du secteur suscite des préoccupations.

Au Sénégal, la plupart des IMF sont structurées en coopératives (mutuelles). Les quatre principales IMF (CMS, PAMECAS, ACEP, et, dans une moindre mesure, U-IMCEC) dominent le secteur avec Microcred. Toutes ces institutions possèdent un réseau physique considérable et la plupart intègrent des services financiers digitaux dans leur stratégie d'expansion. Microcred planifie de développer son modèle d'agents bancaires, tandis que d'autres IMF prévoient de s'associer à des banques pour ajouter un service de monnaie

électronique aux comptes de leurs clients. Une IMF compte également s'associer avec un prestataire de services de gré à gré pour devenir entièrement numérique. De nombreux changements devraient intervenir dans un futur proche et le gouvernement poursuit un projet visant à créer une plateforme bancaire mobile inter opérable pour les IMF, afin d'améliorer le fonctionnement général du secteur financier et, bien sûr, l'inclusion financière.

Toutefois, la plupart des jeunes dénoncent des conditions d'accès au microcrédit très difficiles, des taux de restitution très élevés et donc le nombre de bénéficiaires de crédits sous forme officielle sont très peu nombreux.

Dans certains contextes c'est le centre de formation même qui accompagne les formés pour l'installation de l'entreprise et l'insertion dans le travail qui offre un accompagnement aussi dans la gestion du microcrédit, voir le cas du CEFAM de Louga.

La disponibilité des capitaux de lancement est très limitée et les jeunes ayant des idées de création d'entreprise, mais peu ou pas d'expérience en la matière, sont considérés comme des investissements risqués. L'accès à ces capitaux représente ainsi l'une des principales difficultés limitant la capacité des jeunes à réussir la création de leur entreprise. Par ailleurs, le manque général de fonds empêche aussi les jeunes de rechercher efficacement un emploi. De fait, les personnes en recherche d'emploi doivent engager des frais (p. ex. transport, logement, communication) et assumer les coûts d'opportunité. Cette charge financière ne facilite pas la tâche pour les jeunes qui recherchent un poste correspondant à leurs compétences et à leurs préférences sur le marché du travail.

Sur le plan de l'accès aux financements, les jeunes sont confrontés aux difficultés suivantes :

- le manque de produits financiers pensés pour les jeunes, particulièrement pour le capital de départ ;
- le manque d'accès aux PSF en raison de l'inégalité de leur répartition géographique ;
- le manque d'éducation financière ;
- le manque d'informations sur les systèmes financiers ;
- le manque de garanties ;
- le niveau élevé des taux d'intérêt ;
- les courts délais de remboursement.

Sur le plan du financement, il est clairement nécessaire de renforcer les synergies entre les différentes organisations - telles que le FONGIP, qui apporte des fonds de garantie - ainsi que l'accès aux organisations sur l'emploi et l'entrepreneuriat.

VII. SITUATION GENERALE DES JEUNES MIGRANTS AU SENEGAL

L'étude sur les migrations et l'urbanisation revêt un intérêt capital pour le Sénégal. En effet, l'exode rural crée un déséquilibre entre le milieu rural et les villes. La connaissance de l'ampleur de ce déséquilibre permet une meilleure prise de décision. Les migrations entraînent une forte pression sur les équipements collectifs, un déséquilibre entre l'offre et la demande de services sociaux de base et une dégradation de l'environnement et du cadre de vie.

Compte tenu que:

- la migration internationale entraîne une baisse de la main d'œuvre locale et parfois la fuite des cerveaux mais aussi des conséquences positives comme l'impact des transferts de fonds et de savoir-faire;
- la migration irrégulière pose de sérieux problèmes au gouvernement et aux familles;
- l'immigration et migration interne suscitent de nombreux problèmes dans les centres urbains notamment au niveau de la capitale,

il urge d'élaborer une politique nationale intégrée et des programmes pertinents en vue d'apporter des réponses efficaces.

Les informations collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013 permettent de faire une analyse de la dynamique du phénomène migratoire, de fournir des données détaillées, tant sur l'ampleur des migrations internes et internationales que sur l'urbanisation.

Le phénomène des migrations internationales mérite une attention tout aussi importante. Ces dernières années, il a fait l'objet de beaucoup de discours tant au plan national qu'international. Les pays ferment de plus en plus leurs frontières et sont hostiles aux flux de migrants internationaux, en dépit des accords de libre circulation qui peuvent exister entre pays.

D'un autre côté, l'émigration internationale constitue pour le Sénégal une source considérable de devises, grâce aux transferts des migrants internationaux. Les transferts de compétence et de technologie étant tout aussi importants.

Les mouvements migratoires sont facilités par de vastes frontières avec les pays limitrophes, une grande ouverture sur l'Océan Atlantique (500 km de côte) et des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires de rang international.

Sur le plan institutionnel, la migration reste une question centrale pour le gouvernement du Sénégal. Plusieurs Ministères interviennent à la fois sur la question. Le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur a été créé en 2002 pour une prise en charge spécifique des problèmes des migrants. Les Ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur interviennent aussi dans le domaine. Au plan international, les partenaires travaillent avec le Sénégal sur les questions migratoires. Dans le cadre de la CEDEAO, le Sénégal a signé avec ses partenaires africains des accords de libre circulation des personnes et des biens. Entre

autres, on peut noter l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et l'Union Européenne (UE).

Le Sénégal est encore très loin du taux mondial de participation féminine aux flux migratoires qui est d'environ 47,5% (OIM, 2000) mais des progrès importants sont notés sur ce plan. En effet, selon l'enquête ESAM (DPS 2004), 16% de la population migrante est constituée de femmes.

Les migrants Sénégalais sont en majorité des hommes âgés de 18 à 35 ans. Ils partent en tant que célibataires ou sans leurs conjoints s'ils sont mariés. Les études indiquent qu'ils sont généralement peu ou pas du tout instruits même si on constate, ces dernières années, une participation plus importante des intellectuels. Quant aux femmes, elles ont pour principale caractéristique d'être plus jeunes que les hommes au moment du départ (74% des migrantes ont entre 15 et 34 ans).

Les données disponibles indiquent que l'Afrique reste la principale destination des migrants internationaux mais que l'Europe du Sud et l'Amérique du Nord ont fait une entrée remarquée dans le champ migratoire sénégalais. Depuis le début des années '90, le champ migratoire sénégalais a connu des changements importants notamment avec l'orientation plus systématique des flux vers les pays du Nord. En effet, selon la Direction de la planification et de la statistique (2004), 54% des Sénégalais partis à l'étranger entre 1999 et 2004 ont choisi de se fixer en Europe (46%) et aux Etats-Unis (8%) contre 44% en Afrique (14% dans l'espace UEMOA et 30% vers le reste du continent).

La France demeure la première terre européenne d'accueil des migrants Sénégalais. Elle devance les nouveaux pays de prédilection des Sénégalais qui sont l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique.

En termes de stock, l'Afrique reste le premier continent d'accueil des migrants Sénégalais mais les destinations phares comme la Côte-d'Ivoire et le Gabon sont aujourd'hui en perte de vitesse. Quant aux pays limitrophes comme la Gambie, la Mauritanie et le Mali, ils accueillent environ 40% des flux actuels.

Bien que des raisons diverses soient avancées dans l'explication du phénomène migratoire, toutes les études rattachent son explosion à l'exacerbation de la crise économique qui s'est traduite, depuis près d'une décennie, par de faibles taux de croissance. Jusqu'alors considérée comme une stratégie d'ajustement réservée aux seules populations rurales, la migration est devenue, dès le milieu des années quatre-vingts, une stratégie adoptée par les couches urbaines face à la contraction du marché de l'emploi formel et informel.

L'emploi constitue un facteur déterminant pour les migrations de main-d'œuvre. Le sous-emploi chronique en milieu rural est la principale source d'un mouvement migratoire massif des populations vers les grands centres urbains, se traduisant par une urbanisation accélérée et une forte poussée de la migration internationale. Face à cette crise de l'emploi, les jeunes n'hésitent pas à opter pour l'émigration irrégulière. Selon l'Enquête sénégalaise auprès des ménages de 2001, 68 % des émigrants rendus à l'étranger à la recherche d'un meilleur emploi avaient un âge compris entre 15 et 34 ans.

S'il n'est pas difficile d'imaginer que les ménages en proie à une précarité sans précédent voient dans la migration une alternative crédible, la véritable nouveauté est que la crise a favorisé une mobilisation sans précédent des familles pour l'exode en particulier pour la migration de longue distance.

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, l'engouement des jeunes pour la migration est fondamentalement lié à leur volonté d'émancipation et/ou de l'absence de perspectives dans leurs pays d'origine. L'obsession des candidats de plus en plus jeunes à se rendre en Europe les oblige à s'engager dans une circulation migratoire qui les expose aux réseaux mafieux et/ou aux initiatives périlleuses.

Étant donné la nature complexe, dynamique et multidimensionnelle de la migration, sa relation avec le développement devient un thème polémique non résolu. En particulier, dans les dernières années, un intérêt croissant s'est tourné vers les transferts issus de la migration soulevant à la fois euphorie et scepticisme quant à leur potentiel développeur. En effet, le montant des transferts en direction des Pays en développement est deux fois supérieur l'aide publique au développement.

Par conséquent, nombreux sont ceux qui s'attendent à ce que les transferts aient un effet sur la croissance économique et le bien-être des populations des pays récepteurs.

D'une part, la migration touche surtout aux classes à faible ou à moyen revenu et suppose souvent une stratégie familiale pour minimiser les risques liés aux instabilités présentes et futures tout en diversifiant les alternatives de revenus et en apportant une source supplémentaire de moyens financiers de subsistance. De ce fait, les migrants envoient de l'argent dans leurs pays d'origine par des transferts de fonds. Par conséquent, cette stratégie viendrait rejoindre la perspective de rationalité économique des théories développementalistes.

De l'autre côté, la migration touche les classes plus aisées et éduquées qui ont plus de facilités à partir pour satisfaire leurs ambitions et capacités professionnelles face à un manque d'opportunités locales. Cette stratégie peut être aussi considérée sous le prisme développementaliste car elle facilite en principe l'envoi stable de transferts aux sommes plus importantes. De plus, le savoir-faire acquis à l'étranger peut fournir des avantages au retour.

Évalué à environ 2 millions d'individus, le nombre de Sénégalais vivant à l'extérieur semble largement sous-estimé. En effet, aucun recensement digne de ce nom n'a été effectué au cours des dix dernières années. Le recoupement de données publiées à des dates différentes et dont le mode d'élaboration laisse à désirer ne permet nullement de se faire une idée précise de l'ampleur du mouvement. Interprétée comme un « fait total », la mobilité constitue un formidable outil d'analyse de pans entiers de la société Sénégalaise.

Pour que la **diaspora** puisse jouer un rôle de vecteur dans la création d'entreprises et donc d'emplois, il est important de mettre à profit les compétences formées à l'extérieur et de lui faciliter l'accès aux informations nécessaires sur les opportunités et secteurs rentables au Sénégal ainsi que les lignes de financement disponibles.

En moyenne, 30% des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne envisagent un retour dans leur pays d'origine après leurs études en Europe et le Sénégal n'échappe pas à cette tendance. Afin de mettre à profit cet important vivier de capital humain, il convient de définir une politique de promotion de l'expertise sénégalaise formée à l'étranger. L'objectif recherché est double :

- promouvoir des programmes d'utilisation de l'expertise des Sénégalais de l'Extérieur pour le développement économique et social. En particulier, les connaissances des sénégalais de l'extérieur et leur proximité avec des innovations récentes peuvent être précieuses pour certains secteurs de l'économie exposés à la concurrence de producteurs étrangers. Dans le domaine des infrastructures, de l'agriculture et de la pêche qui constituent un moteur essentiel à la croissance économique du pays, le Sénégal dispose, à l'étranger, de beaucoup de jeunes ingénieurs prêts au retour mais un fossé réel existe entre les opportunités et l'accès à l'information;
- définir une politique d'envoi de travailleurs sénégalais (main-d'œuvre qualifiée et experts coopérants) dans des pays où des besoins sont identifiés.

Il est aussi important, pour que la diaspora soit active dans la création d'entreprises, de canaliser les informations nécessaires sur les opportunités et secteurs rentables au Sénégal ainsi que les lignes de financement accessibles aux émigrés. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'incitation en direction des Sénégalais de l'Extérieur qui puisse conduire à la création d'entreprises.

VIII. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES ET INTERVIEWS

8.1. Questionnaire pour les participants des associations et institutions publiques à l'atelier sur les politiques de la jeunesse

Pendant la mission au Sénégal effectuée dans le cadre de la présente recherche, un questionnaire a été administré aux participants à l'atelier de formation des encadreurs de jeunesse sur les thématiques liées à la formation professionnelle, l'emploi et la migration organisé dans le cadre du Projet "Parcours créatifs et futurs innovants pour les jeunes sénégalais et ivoiriens" auprès du Centre de Formation Professionnelle CEFAM de Louga.

Les participants à l'atelier étaient des fonctionnaires publiques et des représentants des associations des zones impliquées dans le Projet.

Objectifs des questionnaires étaient la collecte d'informations sur les politiques de la jeunesse et sur les services publics et privés pour les jeunes existants et actifs dans chaque zone d'intervention et des perceptions sur les thématiques de la formation professionnelle, de l'emploi et de la migration. Ainsi, les bonnes pratiques mises en œuvre dans les différentes communes ont été identifiées et signalées afin de pouvoir les proposer aussi dans d'autres contextes.

L'échantillon analysé

Les participants à l'atelier ont constitué l'échantillon analysé enquêté et composé par un total de 24 personnes ayant répondu au questionnaire administré lors de l'atelier de formation.

33% des participants étaient âgés de moins de 35 ans et le 67% avaient un âge supérieur aux 35 ans (Fig. 3).

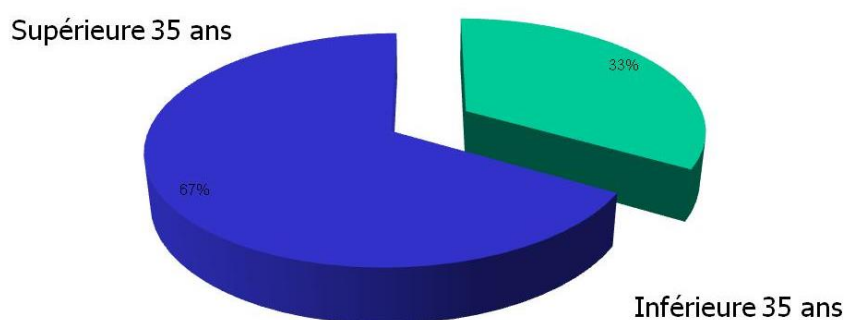


Figure 3: âge des participants à la formation

Commentaires

L'âge moyen de participants était en tous cas d'environ 42 ans.

La limite des 35 ans a été adoptée car normalement, dans tous les programmes d'appui à la jeunesse, les bénéficiaires sont considérés comme des jeunes jusqu'à 35 ans d'âge.

67% des personnes interviewées étaient des représentants d'institutions publiques et communales impliqués dans la gestion des politiques pour la jeunesse; le 33% étaient de membres d'associations privés engagé dans questions sociales et culturelles en faveur de la jeunesse (Fig. 4).

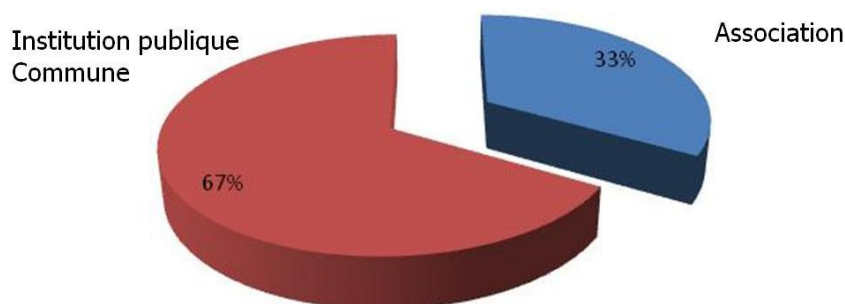


Figure 4: distribution de l'échantillon en termes de représentante des institutions publiques ou d'associations privés

Questions sur la formation professionnelle

1) Quelles sont les institutions et les structures de formation professionnelle présentes sur votre territoire?

- Centres de formation technique et professionnelle publiques
- Lycées techniques agricoles
- Institut de Santé
- Institut de Gestion des Entreprises
- Institut National de Pédagogie
- Maison de la Femme
- Centres des Handicapés
- Centres Jeunes
- Daara (école coranique)
- ONG (cours techniques mises en œuvre par des ONG nationales ou internationales)

Commentaires

Le nombre d'institutions citées pour chaque zone varie entre 3 et 9.

2) Quelles sont les formations professionnelles disponibles dans votre territoire?

Mécanique auto; Electricité; Menuiserie; Couture; Coiffure; Restauration; Hôtellerie; Maçonnerie; Construction; Froid-climatisation; Informatique; Horticulture et Agriculture; Elevage; Transformation produits agro-alimentaires; Santé.

Commentaires

Certaines offres de formation ont été citées dans chaque zone, par contre ils existent des formations spécifiques pour certains territoires, en particulier seulement dans les zones rurales existent des formations sur l'agriculture et l'élevage. Par contre la formation sur la transformation des produits agro-alimentaires est assez répandue.

3) Est-ce que des bourses d'études pour la formation professionnelle sont disponibles et accessibles pour les jeunes de votre territoire? Si oui, précisez et décrivez l'accessibilité et les bailleurs.

54% des réponses sont négatives par rapport l'existence de la disponibilité d'accès à bourses d'étude pour la formation professionnelle; 42% des réponses sont positives. 4% des enquêtés n'ont pas répondu à la question (Fig. 5).

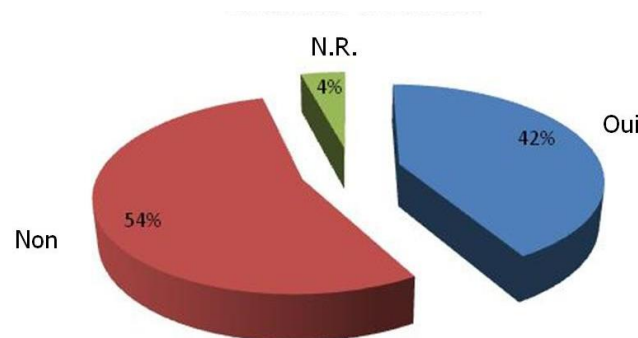


Figure 5: disponibilité de bourses d'études pour la formation professionnelle

Commentaires

Il ressort que la connaissance de disponibilité des bourses d'études est assez limitée parmi les jeunes.

Dans certains cas il s'agit de bourses ou demi-bourses octroyées par les Mairie sur demande individuelle par les résidents (comme dans les cas de Pikine Est et de Malika) et dans d'autres cas elles sont données par d'autres bailleurs de fonds comme les ONG, des fonds nationaux ou dans le cadre de projets de coopération.

4) Est-ce que dans votre territoire ont été effectués des diagnostics/études pour vérifier la conformité entre offre de formation et les besoins du travail?

29% des participants sont à connaissance de l'existence d'études et diagnostics effectués sur leur territoire pour vérifier la conformité entre offre de formation et les nécessités du travail en termes de compétences requises. 67% reporte que dans son territoire aucune enquête a été effectuée à ces fins (Fig. 6).

Dans le cas de l'existence de ces études, ils ont été mis en place par différentes institutions telles que le Centre de Ressources Educationnelles (CRE) de Malika ; le Réseau d'appui aux initiatives des jeunes (à niveau national) ; l'ONG ALPHADEV ; l'ONG Inter-mondes.



Figure 6: mise en œuvre d'études et diagnostic sur la conformité formation/travail

Commentaires

La réforme de la formation professionnelle et technique prévoit la mise en place des systèmes de diagnostic et identification des compétences requise sur le territoire pour faciliter l'insertion au travail, mais encore dans très peu de communes elles ont été publiées et divulguées à la population.

5) Quelles sont les difficultés majeures concernant l'offre et l'accès à la formation professionnelle?

Les difficultés majeures indiquées comme défis à la formation professionnelle sont:

- structurelles (institution de formation en nombre insuffisant, certaines régions n'ont pas des centres de formation, équipement des centres de formations obsolètes et insuffisants à fournir une formation adéquate);
- politiques (manque de volonté politiques dans la correcte gestion et soutien des centres de formation, absence d'un programme d'accompagnement à la formation professionnelle, manque de financements étatiques pour soutenir la formation);
- financières (coûts trop élevés de la formation, qui n'est pas accessible pour tout le monde et absence ou nombre réduit de bourses d'étude ou autres subventions);
- manque d'intérêt des jeunes, qui n'investissent pas dans la formation professionnelle;

- manque d'information sur les opportunités de formation professionnelle existante sur le territoire ou dans les communes limitrophes (Fig. 7).

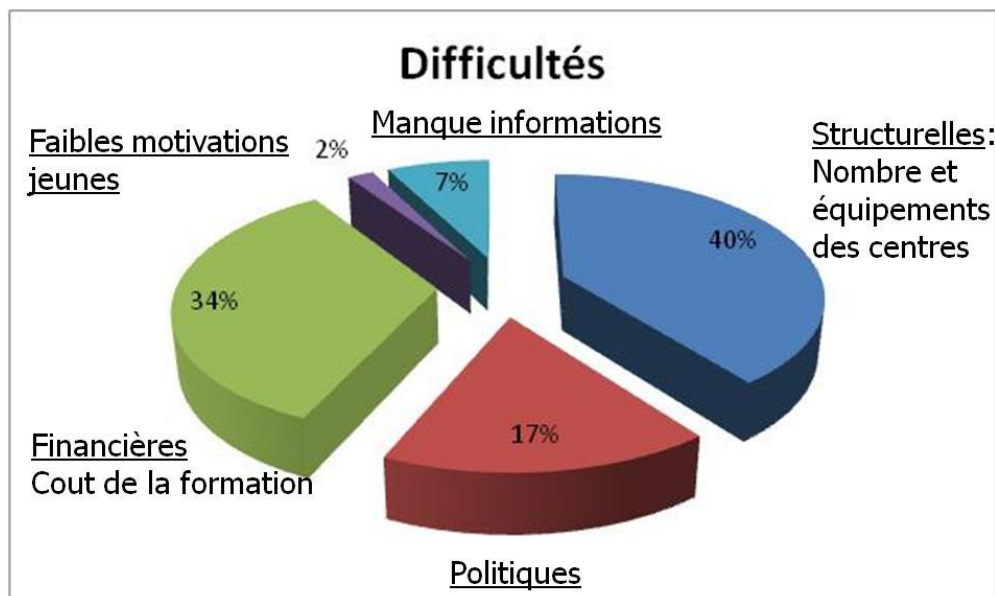


Figure 7: les difficultés de l'offre de formation professionnelle

6) Quelles sont les attentes et les perspectives ou les actions à renforcer dans le domaine de la formation professionnelle?

Les domaines à renforcer pour garantir une amélioration de l'offre de formation professionnelle signalés par les participants à l'enquête sont:

- Amélioration des centres de formation en équipements et structures et amélioration de l'offre de formation, plus adaptée aux besoins locaux du travail (43%);
- Augmentation des financements pour favoriser l'accès à une formation professionnelle performante (22%);
- Augmentation des financements pour favoriser l'installation professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes formés (21%);
- Faciliter les partenariats entre centres de formations, monde du travail et entreprises (2%);
- Sensibiliser les autorités à renforcer l'offre de formation et sa pertinence aux besoins du travail (2%);
- Renforcer la divulgation d'informations sur l'offre de formation professionnelle et sur l'accompagnement dans l'orientation des jeunes dans le choix de la formation optimale (10%). (Fig. 8).

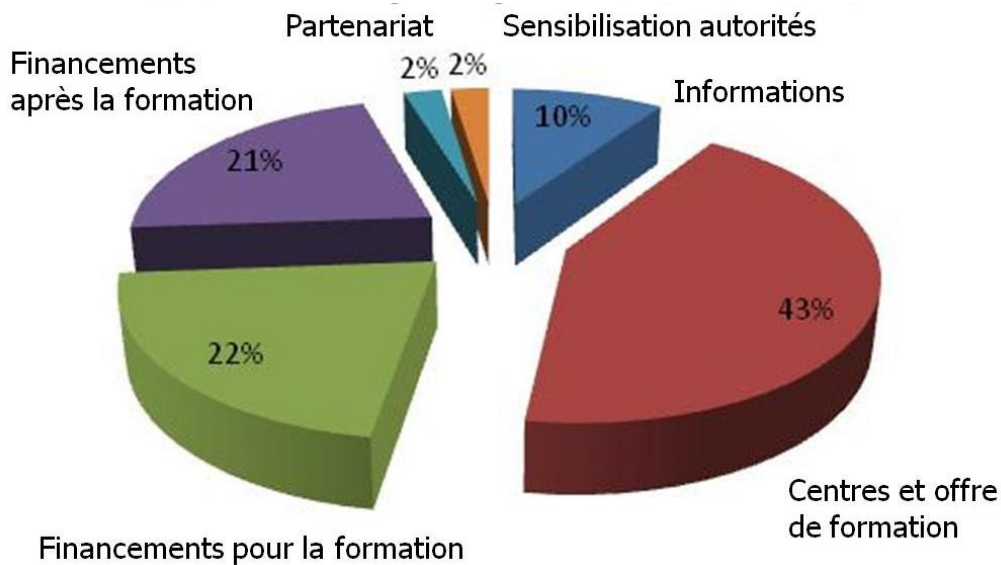


Figure 8: les perspectives et les attentes pour améliorer l'offre de formation professionnelle

7) Est-ce que les politiques pour la formation professionnelle prennent en compte la dimension genre?

La dimension genre est prise en compte dans la plupart des cas (83%) (Fig. 9).

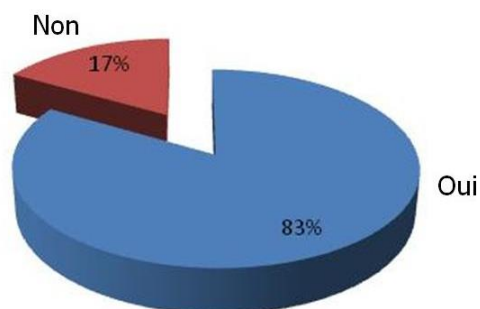


Figure 9: prise en compte de la dimension genre dans la formation professionnelle

Commentaires

Certaines réponses soulignent comme les conditions sont plus favorables pour les garçons, par exemple pour les horaires de formation, plus difficilement accessibles pour les filles, surtout si déjà mariées ou avec des enfants. Toutefois certaines réponses soulignent la présence d'avantages pour les filles liées à la disponibilité de la formation dans certaines thématiques typiquement féminines. Par rapport ce dernier aspect, il faut rappeler que plusieurs centres de formation professionnelles étaient mises en place pour la formation de jeunes filles exclusivement.

Questions sur l'accès à l'emploi

8) Connaissez-vous le taux de chômage de votre Département/Région?

Dans la plupart de cas il est évidente une faible connaissance du taux de chômage dans chaque territoire, ainsi que des statistiques disponible. Cette situation est en ligne avec le manque de statistiques fiables et précises, surtout pour le grand pourcentage d'employés dans le secteur informel.

Cependant, les statistiques suivantes ont été indiquées : Pikine Est : 49% (20 % F; 29% H) ; Malika : 56%; Koussanar (Tambakounda) : 56% (36 % F; 20% H) ; Kelle-Gueye : 30,8%.

9) Quels sont les dispositifs en cours pour faciliter l'insertion professionnelle dans votre territoire?

Presque la totalité des régions a mis en place des dispositifs pour l'insertion professionnelle. Les participants citent:

- Centres de formation;
- Centres d'orientation et incubateurs;
- Plan de Développement local;
- Recensements pour l'identification des besoins et la proposition de solutions;
- Dispositifs étatiques;
- ONG.

10) Quels sont les sources de financements des projets d'insertion des jeunes?

Selon les interviewés, les sources de financement des projets d'insertion professionnelle et des investissements pour l'insertion au travail sont:

- Fonds locaux (des communes ou entités locales) (16%);
- Financements de l'état à travers les programmes publics (33%);
- Financements internationales et/ou de provenance de projets de coopération (20%);
- Financements de banques et/ou institutions de microcrédit (18%);
- Fonds personnels privés et autonomes (13%). (Fig. 10)

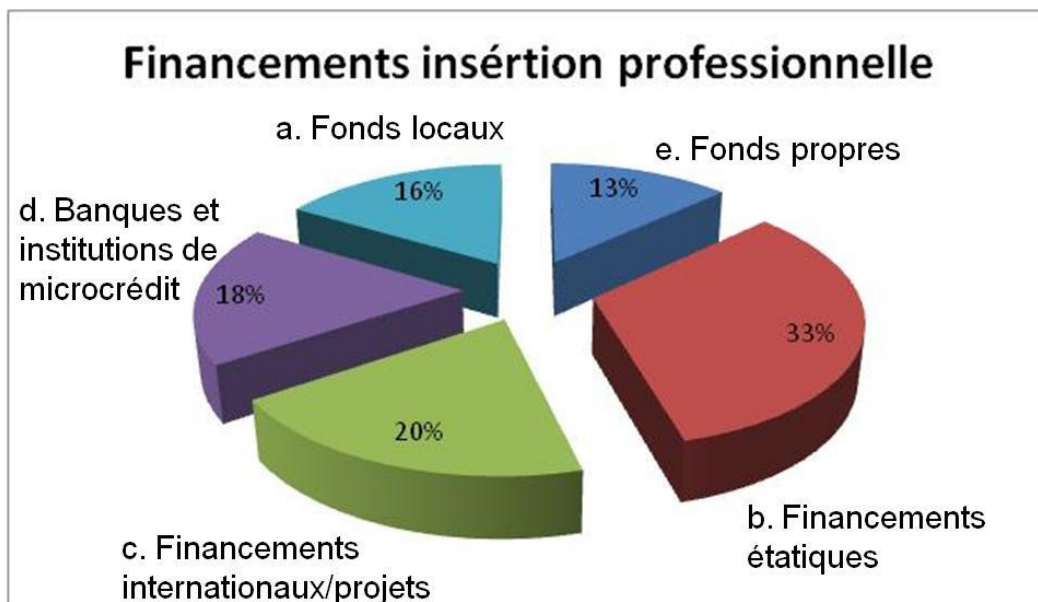


Figure 10: sources de financement pour l'insertion professionnelle

11) Quelles sont les difficultés majeures concernant l'insertion dans votre territoire?

Les difficultés principales signalé qui affectent l'insertion dans le travail dans les différents territoires sont:

- Manque ou faible formation et/ou qualification non adéquate aux besoins locaux (30%);
- Structures d'insertion inexistantes ou non efficaces (23%);
- Manque de financements pour faciliter l'entreprenariat et l'insertion professionnelle et/ou difficultés d'accès aux financements/crédits pour conditions très peu intéressantes (17%);
- Manque d'information sur les programmes et opportunité de facilitation et accompagnement à l'insertion professionnelle (13%);
- Politiques non adéquates ou peu efficaces (13%);
- Faible ou inefficace orientation dans le choix du secteur du travail (4%). (Fig. 11)

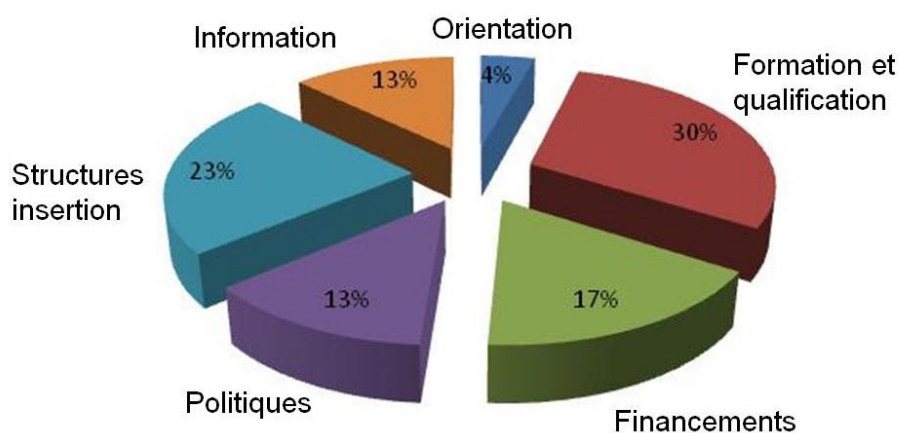


Figure 11: difficulté du processus d'insertion professionnelle

12) Quelles sont les attentes et les perspectives ou les actions à renforcer dans le domaine de l'insertion?

Les attentes et actions envisagées pour améliorer l'insertion dans le monde du travail indiquées par les participants à l'atelier de formation sont:

- Améliorer la formation et le niveau de qualification (40%);
- Renforcer l'adéquation de la formation aux besoins du travail (33%);
- Améliorer l'accompagnement et le suivi régulier des jeunes qui sont inséré dans les programmes d'insertion professionnelle ou tous les jeunes formés dans les différents domaines au moins pendant les premiers 2-3 ans après la formation (17%);
- Renforcer et augmenter les financements à disposition et/ou faciliter l'accès aux crédits (10%). (Fig. 12)

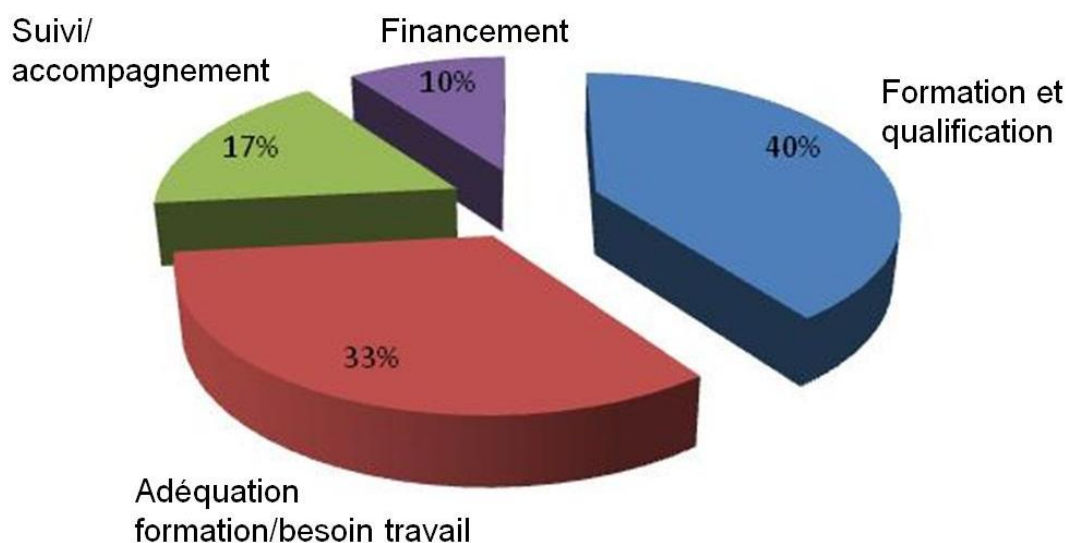


Figure 12: attentes et perspectives pour améliorer l'insertion professionnelle au travail

13) Est-ce que les politiques pour l'insertion prennent en compte la dimension genre?

Selon le 58% des interviewes la dimension genre est prise en compte dans le cadre de l'insertion au travail (Fig. 13).

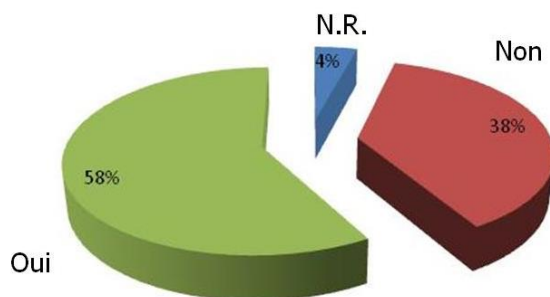


Figure 13: dimension genre dans le cadre de l'insertion au travail.

Question sur les migrations

14) Connaissez-vous les statistiques de la migration dans votre territoire?

Les statistiques sur les migrations dans chaque territoire sont très peu connues, surtout pour le grand nombre de jeunes migrants clandestins ou qui suivent les parcours non officiels. Cette situation cause plusieurs difficultés aux municipalités qui ne sont pas à mesure ni de connaître ni de gérer correctement le phénomène.

Seulement la Commune de Koussanar a indiqué que les migrants constituent le 50% de la population totale et que pour le 405 sont des hommes.

15) Quelles sont les causes de la migration dans votre territoire?

Les motivations de jeunes migrants indiqués par les participants à l'atelier sont:

- Taux de chômage élevés,
- Pauvreté,
- Manque de travail ou sous-emploi,
- Manque de formation,
- Mirage de l'Europe/Occident, manque d'information par rapport aux réalités dans le pays de destination,
- Rêve de meilleures conditions de vie,
- Difficile accès à la formation professionnelle.

16) Quels sont les dispositifs mis en place dans votre territoire pour le contrôle et la gestion des migrations (avec particulière attention aux jeunes)?

Presque la totalité des régions a mis en place des dispositifs pour contrôler les migrations:

- Installation de centres d'écoute et sensibilisation;
- Mise en œuvre des dispositifs nationaux;
- Interventions des forces de sécurité;
- Activités de sensibilisation, communication et informations;
- Programmes pour faciliter l'insertion au travail;
- Disponibilité de financements octroyés par les Mairies.

17) Quelles sont les expériences de votre territoire sur les politiques des migrations?

Le 37% des enquêtés soutient que dans propre territoire n'existent pas des expériences actives pour régulariser les migrations; le 21% ne répondent pas à la question et le 37% confirme l'existence d'expériences sur les migrations (Fig. 14).

Dans ce cas, les expériences locales citées sont:

- Actions des Agences, direction communales, départementales, régionales, étatiques (DES);
- Actions de sensibilisation (film, émission radio, débats, échanges)
- Actions sur Financements externes;
- Collaboration avec des structures locales, activation de contact avec des migrants de retour ou avec les associations de migrants à l'étranger.

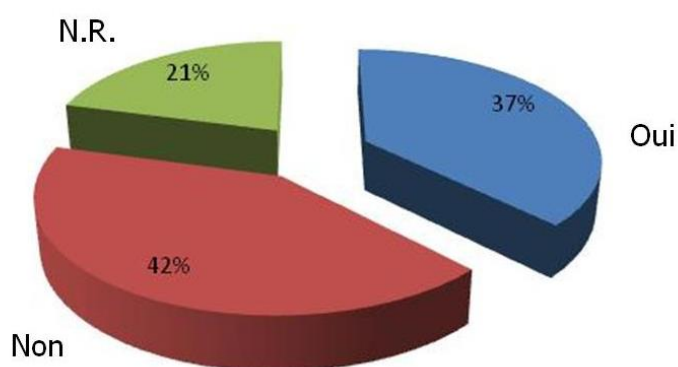


Figure 14: connaissance des expériences actives pour la régularisation des migrations

18) Quelles sont les difficultés majeures des politiques des migrations dans votre territoire?

Parmi les difficultés auxquelles les politiques de la migration doivent faire face ont été signalé:

- Manque de stratégies efficaces (48%);
- Manque de financements en soutien de ces politiques et programmes (9%);
- Manques d'informations et sensibilisation sur les programmes (9%) (Fig. 15);
- Absence des statistiques fiables sur les migrations;
- Manque de confiance vers les organisations et associations de migrants de retour;
- Difficulté à dissuader les jeunes vers la migration (mythe de l'Europe).

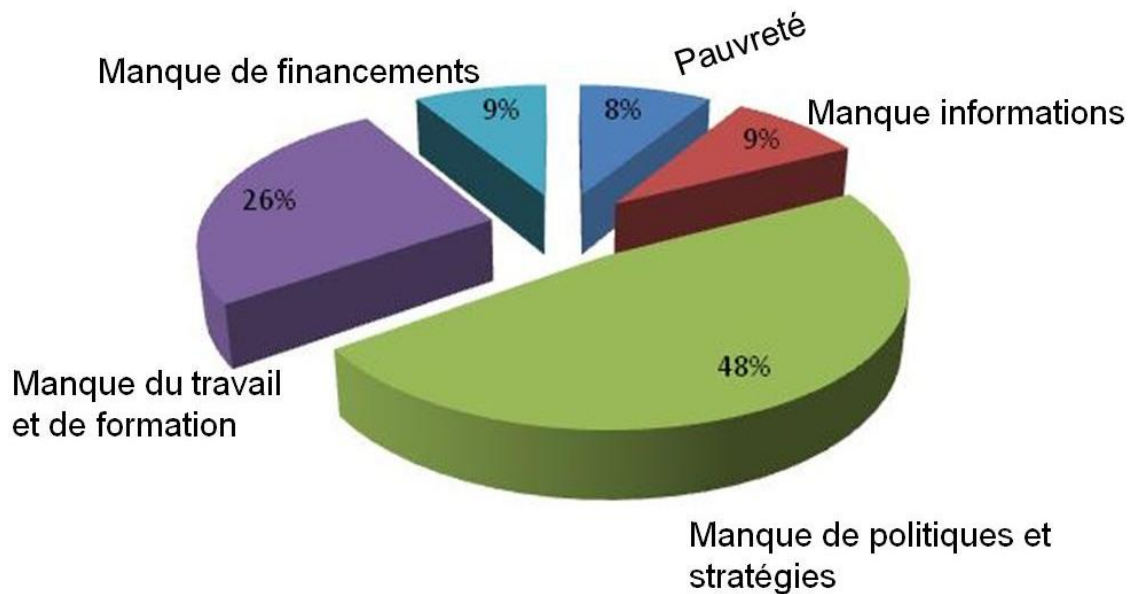


Figure 15: difficultés majeures qui affectent les politiques pour les migrations

D'autres réponses ont plutôt mis l'accent sur les causes des migrations, comme la pauvreté, le manque du travail et de formation professionnelle adéquate, etc.

19) Quelles sont les perspectives futures et les attentes pour les politiques des migrations dans votre territoire?

Parmi les attentes et perspectives signalées on peut citer:

- ✓ Appliquer les indications des programmes nationaux et faciliter la mise en réseau des institutions (33%);
- ✓ Augmenter les financements en support aux programmes et politiques (17%);
- ✓ Renforcer la diffusion des informations et actions de sensibilisation et divulgations des politiques pour les migrations (17%) (Fig. 16);
- ✓ Faciliter les actions de sensibilisation et vulgarisations par les migrants de retour.

D'autres réponses ont mis l'accent sur des interventions pour réduire les migrations, telles que la création de nouveaux emplois (16%) et le renforcement des opportunités de formation (17%).

En outre, certaines réponses ont porté sur le rôle des migrants et de leurs revenus comme facteurs de développement local et opportunité pour améliorer les conditions des résidents afin de réduire le taux de jeunes migrants.

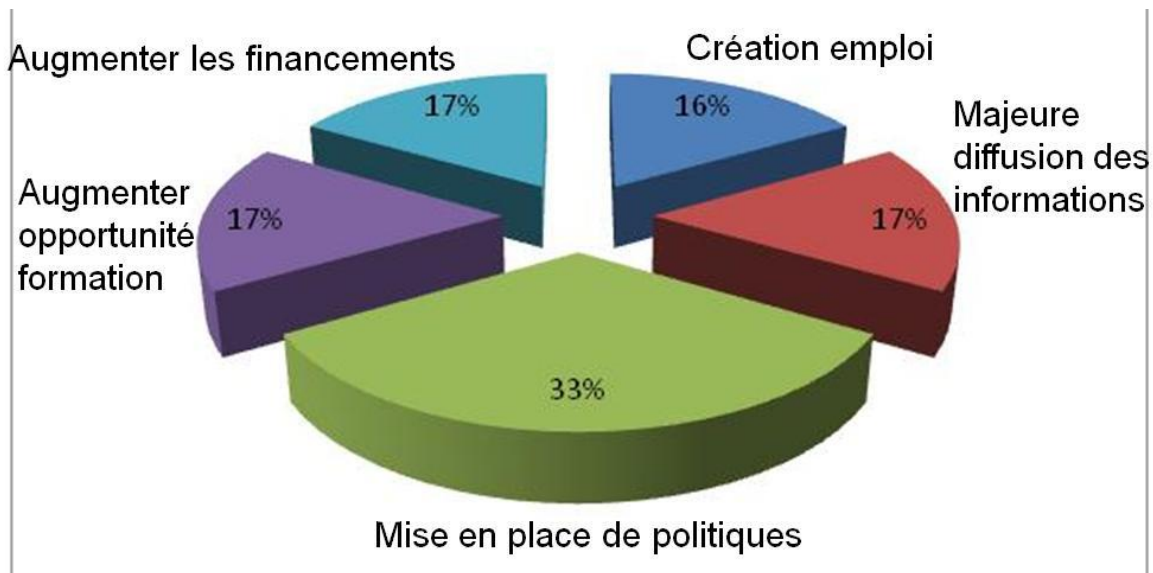


Figure 16: perspectives et attentes pour améliorer les politiques pour les migrations

20) Est-ce que les politiques des migrations prennent en compte la dimension genre?

Le 33% des réponses reporte une prise en compte positive de la dimension genre dans les politiques des migrations. Il faut toutefois signaler que le 21% des interviewees n'a pas répondu à cette question (Fig. 17).

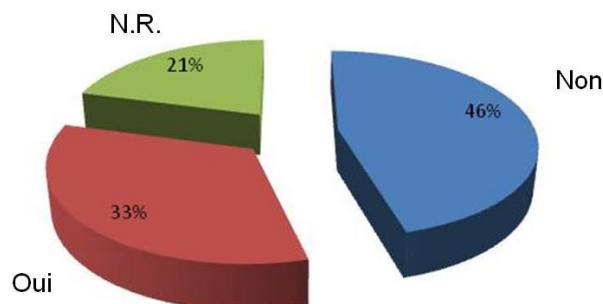


Figure 17: prise en compte de la dimension genre dans les politiques des migrations

Questions générales

21) Est-ce que les jeunes, dans votre territoire, sont associés à la formulation des politiques sur la formation professionnelle, sur l'insertion au travail et sur les migrations?

Selon les participants à la formation, le 58% des jeunes sont impliqués dans les politiques pour la formation, mais pas dans les politiques liées à l'insertion dans le monde de travail et aux migrations (Fig. 18).

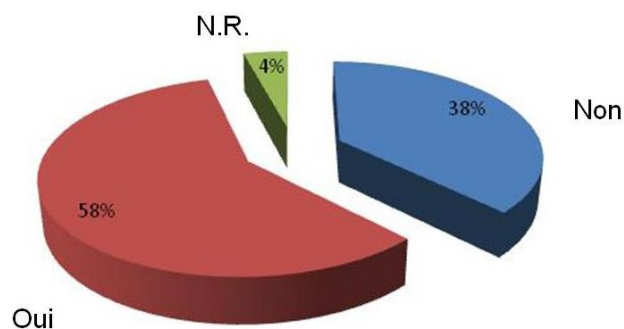


Figure 18: implication des jeunes dans les politiques de la formation, insertion professionnelle et migrations.

22) Comment jugé vous les relations entre institutions, associations et ONG qui travaillent pour le renforcement des politiques de la jeunesse (formation, travail et migration)?

Le 67% des interviewés considère les relations entre institutions publiques, associations et ONG satisfaisantes et bonnes; le 17% signale un besoin de renforcer ces relations et le 16% considère que le rapport entre institutions sont inexistantes (Fig. 19).

Toutes les réponses soulignent l'importance de cette relation et de la coordination et harmonisation entre toutes les institutions impliquées.

Certains signalent encore une concurrence entre institutions qui opèrent dans le même domaine et qui ont le même rayon d'action.

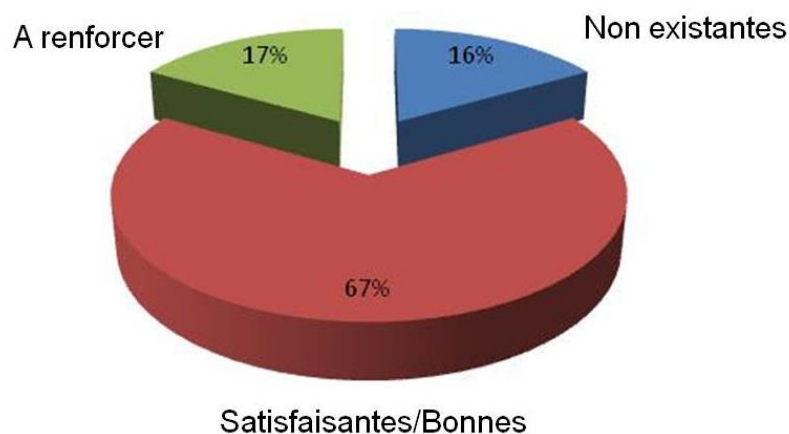


Figure 19: état des relations entre institutions impliquées dans les politiques pour les jeunes.

Résumé des analyses des questionnaires et considérations générales

La situation entre les zones impliquées dans le projet est très différente, toutefois on peut lister certaines remarques communes:

- le manque d'informations ou de connaissances sur les politiques de soutien à la jeunesse;
- la difficulté d'accès à des établissements de formation professionnelle et technique ou d'autres institutions éducatives;
- l'inégale répartition géographique des établissements d'enseignement général et professionnel qui limite l'accès à l'éducation, particulièrement pour les jeunes des milieux ruraux ;
- l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et la qualité variable des programmes des différentes institutions ;
- la faiblesse des liens entre les établissements d'enseignement et le marché du travail ;
- le manque de services proposant un tutorat d'entreprise, des informations sur les marchés et une mise en relation avec les fournisseurs ou les utilisateurs finaux;
- la nécessité d'augmenter les sources de financement (en renforçant et institutionnalisant aussi les formes de financement autonomes et privés) en soutien des politiques pour les jeunes afin qu'elles deviennent plus efficaces et liées aux besoins du terrain;
- la nécessité de sensibiliser les jeunes à une majeure participation personnelle et implication dans le processus de formation et insertion dans le monde du travail.

8.2. Questionnaire pour les associations et institutions publiques - cas de Pikine Est

Des questionnaires ont été aussi administrés aux associations et institutions de la banlieue de Dakar, en particulier dans les Commune de Pikine Est. Ci-dessous sont reportées les réponses à ces questionnaires.

Associations

1. Quels sont les services en place sur le territoire qui facilitent les associations qui travaillent sur l'employabilité des jeunes?

Sur le territoire communal de Pikine Est il n'existe presque pas de services mis en place pour faciliter les associations qui travaillent pour l'employabilité des jeunes. Dans certains cas sont présents quelques centres non formels comme qui forment en coupe/ couture/ mode et design, etc.

2. Quels sont les services en place sur le territoire qui facilitent les associations qui travaillent sur la formation des jeunes?

Dans le cadre du partenariat entre la commune de Pikine Est et l'institut de formation University of Management des formations sont offertes aux étudiants demandeurs. Les jeunes qui n'ont pas fait d'études avancées ne bénéficient d'aucune opportunité en termes de formations.

3. Quelles sont les opportunités de financements locaux, communaux, régionaux, internationaux, privés (banques, institutions de crédit) pour les associations?

Parmi les services on peut citer : ANPEJ, PAPEJ, FONGIP, FONSI, CEDEPS, etc.

4. Quelles sont les relations avec les autorités locales?

Les collectivités locales accompagnent d'habitude les associations sportives dans activités de vacances car la nomenclature budgétaire ne prend pas en compte les autres formes d'associations dites de développement.

5. Les associations sont-elles reconnues?

Les associations reconnues dans le territoire par les autorités compétentes sont près de 92% de la totalité des associations.

6. Quelles sont les synergies entre autorités locales et associations?

Les autorités locales collaborent avec les associations dans les activités de développement telles que : le budget participatif, les actions de salubrité, etc. Les associations bénéficient par exemple de la logistique de la municipalité comme le matériel de nettoyage, des chaises pour leurs propres activités, etc.

7. Quelles sont les relations et les dynamiques de collaboration avec les bénéficiaires (les jeunes)?

La municipalité s'appuie sur certaines associations pour faire passer des informations et ces dernières également sont impliquées dans des campagnes de sensibilisation pour des actions à caractère communale. Les relations plus dynamiques sont avec les jeunes des associations sportives et culturelles.

8. Quelles sont les stratégies développées par les associations pour l'accompagnement des jeunes vers le choix et l'accès à une formation professionnelle pertinente?

Il n'y a pas assez de stratégies développées car les associations manquent de l'expertise; toutefois on remarque que pour accompagner les jeunes vers le choix et l'accès à une formation professionnelle pertinente et au travail il faut d'abord identifier leurs besoins, organiser des ateliers de formation et activer un réseautage pour le financement de projets.

9. Quelles sont les stratégies développées par les associations pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes?

Il n'y a pas assez de stratégies développées car les associations manquent de l'expertise

10. Quels accompagnements techniques sont développés (comment rédiger un CV, faire un entretien, rédiger un projet d'insertion professionnelle, rédiger un dossier pour obtenir un crédit)?

Dans certains cas aucun accompagnement allant dans ce sens n'est offert aux jeunes ce qui constitue d'ailleurs un handicap dans la recherche de l'emploi. Par contre, d'autres citent des initiatives pour le développement personnel de jeunes, la formation en gestion administrative et financière, l'étude de projet d'installation d'une entreprise, l'adaptation au canevas de financement et l'initiation à l'étude de marché.

11. Quels sont les points faibles des programmes et politiques actuels sur l'accès à la formation professionnelle?

Les besoins des jeunes ne sont pas pris en compte faut d'implication dans le processus. En outre, pour les jeunes diplômés des universités et des écoles de formation la formation reçue n'est pas parfois compatible avec les opportunités du marché de l'emploi; il y a un manque de formation professionnelle pour les jeunes non diplômés, et un manque de suivi des actions mise en œuvre pour l'employabilité des jeunes.

12. Quels sont les points faibles des programmes et politiques actuels sur la facilitation de l'employabilité des jeunes?

Les formations offertes ne s'adaptent aucunement aux besoins des services ou entreprises qui doivent recruter les jeunes.

13. Attentes et perspectives futures

Développer un appui technique pour évaluer l'efficacité et l'efficience des financements et du choix de formations qualifiantes adaptées aux besoins du marché de l'emploi afin de faciliter l'insertion.

14. Actions à renforcer ou à développer pour valoriser les relations avec les autorités locales

Il faut instaurer un climat de confiance entre les jeunes et les autorités locales à travers des forums et une prise en compte réelle des besoins des jeunes à tous les niveaux.

15. Quelles sont les bonnes pratiques à développer ou renforcer pour améliorer le travail des associations?

Assurer des formations soutenues et aller à la recherche d'échanges d'expériences en matière associative. Certains interviewés signalent l'existence d'un nombre trop élèves d'associations

Autorités publiques

1. Quels sont les services offerts sur le territoire aux jeunes concernant la formation et l'emploi?

La mairie est la seule qui s'essaie dans le travail d'offres de services en la matière. Il n'existe pas au niveau du terroir de service pour l'information et l'orientation des jeunes dans le domaine. Au niveau départemental c'est le CDEPS (Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive qui s'occupe de ces aspects pour l'ensemble des communes qui composent le département.

2. Quels sont les programmes actifs dans les politiques publiques pour la jeunesse?

L'Eta a prévu au niveau de l'ANPEJ (Agence nationale pour l'emploi des jeunes) des lignes de crédits pour le financement de leurs projets. Le FONGIP (Fonds de garantie à l'investissement prioritaire) et le PAPJF (Projet d'appui aux projets des jeunes et des femmes) travaillent dans le même sens mais prennent aussi en compte les adultes dont les femmes.

3. Opportunités de formation professionnelle sur le territoire: a) formation disponible b) bourses d'étude c) Conformité formation - opportunité de travail

Des formations en coupe et couture, en coiffure, informatique (en voie de démarrage) les ateliers de « coin de rue » en bois, mécanique, etc. sont disponibles sur le territoire. L'offre d'emploi se rétrécit avec une offre qui dépasse la demande car « tout le monde fait la même chose en même temps ».

4. Opportunités de travail pour les jeunes a) programmes en cours b) financements locales, étatiques, internationaux, banques et institutions de crédit et microcrédit.

Les jeunes ont par essence de grosses difficultés pour accéder aux crédits : manque de garanties, peu d'expériences dans le domaine où ils comptent investir. En plus les rares bénéficiaires ont des soucis avec les taux d'intérêts trop élevés (entre 14 et 20%), des délais de remboursement courts.

5. Programmes en cours pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs économiques plus importants des régions analysées. a) Programmes qui concernent le secteur formel, avec un emploi salarié, b) Programmes qui soutiennent l'entrepreneuriat des jeunes et l'auto emploi.

a) Pour le secteur formel seul des services de l'Etat tels que la santé, l'éducation, la sécurité sociale recrutent sur concours avec des exigences académiques de plus en plus élevées pour les diplômés à plus forte raison pour des jeunes qui, en général, quittent l'appareil scolaire très tôt donc sans qualification.

b) Les structures de l'Etat ont prévu des lignes de crédit mais font passer les demandeurs de financements par les banques qui appliquent des règles bancaires.

6. Quelles sont les opportunités de travail et les programmes qui visent les jeunes non alphabétisés?

Les ateliers de « coin de rue » qui forment encore à l'ancienne avec des outils rudimentaires et une technicité peu performante. Ces jeunes font des périodes d'apprentissage très longues et, au final, ne peuvent être compétitifs dans le marché de l'emploi. Ils sont, de ce fait obligés de s'installer de façon précaire, aux conditions semblables à celles de l'apprentissage.

7. Quelles sont les opportunités de travail et les programmes qui visent les jeunes alphabétisés (différences selon le titre et le niveau de la formation - collègue, diplôme, licence, maîtrise, etc.?)

Principalement le secteur étatique intègre les jeunes alphabétisés, mais le souci d'équilibre budgétaire oblige l'Etat, en accord avec les partenaires au développement, à surveiller sa masse salariale. Le secteur recrute de temps à autre mais ce sont surtout des stages à répétition qui sont proposés aux plus méritants.

8. Programmes pour la gestion des migrations (exodes saisonnier, définitif, immigrations, si pertinent).

Pas de programmes réellement connus par les interviewés sur cette question.

9. Relations avec les institutions locales, les associations qui travaillent pour le renforcement des politiques jeunes, travail, formation, migration.

Les associations viennent s'informer à la Mairie et demander des appuis financiers. Mais les moyens sont insuffisants. La mairie organise des fora où sont invités des structures de formations et des associations pour des échanges.

10. Points faibles des programmes et politiques actuels qui visent l'amélioration de la formation professionnelles.

Démarches administratives longues et coûteuses. Difficultés à monter des projets et business bancables.

11. Points faibles des programmes et politiques actuels qui visent l'amélioration des opportunités de travail pour les jeunes.

On peut noter un marché restreint, un faible pouvoir d'achat des ménages et surtout une concurrence insoutenable face à des importations massives de produits et de marchandises vendus moins cher et pourtant achetés même si la qualité est moindre. Ceci est valable pour l'habillement, la cordonnerie, les meubles, la vaisselle...

12. Attentes et perspectives futures par rapport les programmes pour la facilitation à l'accès à une formation professionnelle répondant aux besoins locaux.

Il faut aux jeunes des formations qualifiantes ou des renforcements de capacités, des appuis pour le montage des dossiers et l'accès au crédit selon une approche plus conforme à leur statut.

13. Attentes et perspectives futures par rapport les programmes pour la facilitation de l'insertion dans le monde du travail et des opportunités de financement et travail pour les jeunes.

Un plaidoyer avec comme cibles l'Etat et les banques pour moins de contraintes (taux d'intérêt, garanties, multiplication des formations, promotion des produits locaux...

14. Actions à renforcer ou à développer par rapport les programmes pour la facilitation à l'accès à une formation professionnelle répondant aux besoins locaux.

Encouragement et appuis aux initiatives locales et communautaires. Valorisation de ce type de formation pour qu'on ne la perçoive plus comme une filière pour ceux qui n'ont réussi à l'école. Rapprochement « système formel et système informel », intégration de l'alphabétisation fonctionnelle, des notions de sécurité et d'hygiène au travail, dans le cursus de formation des ateliers « coin de rue ». Mise en œuvre du système de certification par une valorisation des expériences acquises (Système VAE) pour que le sortant de ce système puisse à l'instar des sortants du système, justifier ses aptitudes par la présentation de références reconnues. Promotion de la formation en alternance avec des partenariats à la fois avec les écoles de formation du formel et avec les industries.

15. Actions à renforcer ou à développer par rapport les programmes pour la facilitation de l'insertion dans le monde du travail et des opportunités de financement et travail pour les jeunes.

Une correcte mise en œuvre des actions ci-dessus indiquées y aidera. Amener les banques à reconsidérer leur perception par rapport aux jeunes voulant travailler dans l'auto-emploi.

16. Est-ce que les politiques prennent en compte la perspective de genre.

Il y a certes des financements pour les femmes mais pour l'accès à la formation les personnes handicapées ont peu de chances. Mais les contraintes sont les mêmes pour l'accès au crédit.

8.3. Synthèse des interviews directes

Pendant le déroulement de la mission au Sénégal, une série d'interviews a été effectuée afin de collecter les perceptions, informations et connaissances sur les politiques de la jeunesse dans les domaines de la formation professionnelle, de l'insertion au travail et mise en œuvre des petites entreprises et des migrations.

Formation professionnelle et insertion dans le travail

Les cadres et fonctionnaires du CFP/CEFAM de Louga ont présenté le processus de la formation et la réforme en cours pour une meilleure réponse aux besoins du marché du travail. Ce centre de formation possède une Cellule d'Appui à l'Insertion qui joue un rôle d'interface entre l'établissement (les formateurs) et le secteur économique (les entreprises). Elle doit effectuer un important travail de communication, de suivi, de sensibilisation, ... En outre, la Cellule d'appui à l'insertion va devoir négocier des financements dans deux secteurs distincts : les formations pour l'insertion (y compris les stages de mise en situation) et la création de MPE, deux types de financement qui font appel à deux systèmes de financement distincts. Enfin la Cellule d'appui à l'insertion doit: organiser le suivi des jeunes à leur entrée dans l'établissement, en termes de projet personnel, parallèlement au suivi classique, et son évolution; élaborer, si nécessaire, des fiches de suivi; veiller à la bonne exécution des activités sous l'angle du coaching; assurer le suivi des plans d'affaire quand ces derniers sont déposés dans les institutions financières et qu'il n'y a plus de personnes ressources directement mobilisées dans le suivi des jeunes; organiser le suivi des sortis qui ont été recrutés et de ceux qui ont créé des entreprises.

Les sortants de la formation du CFP/CEFAM se sont dits extrêmement satisfaits de la formation suivie pour le 93% et assez satisfaits pour le 7% de cas. Surtout l'accompagnement après la formation pour la mise en œuvre de son propre atelier ou entreprise a été évalué très positivement.

Une coiffeuse, sortante de la formation du CFP/CEFAM de Louga, a exprimé son appréciation au niveau de la formation professionnelle et au niveau de la réussite de son propre atelier. Elle a financé pour la plupart l'installation de son salon avec de fonds propres et elle a reçu un petit crédit en soutien de l'initiative. Le mari de la coiffeuse est un migrant en Espagne, mais elle ne souhaite pas le rejoindre car "... ici j'ai mon travail et mon revenu pour lequel j'ai investi en formation et argent. Si mon mari m'envoie de l'argent, je vais l'utiliser pour améliorer mon salon car il y a encore beaucoup à faire ..."

Dans d'autres communes (Koussanar et Koubalan) on dénonce un manque de centres de formation proches et accessibles pour les jeunes et surtout dans les domaines requis des compétences du travail (agriculture et maraîchage).

Aussi dans la Commune de Malika on dénonce l'absence de centre de formation: la mairie a mis en place et financé un centre pour lutter contre le chômage et faciliter le développement local.

Accès aux microcrédits

Les responsables des caisses de microcrédits interviewés, et qui sont en relation étroite avec le CFP/CEFAM de Louga pour le suivi des jeunes entrepreneurs formés auprès du centre, disent de recevoir beaucoup de demandes de financements. Ils demandent un aide des cadres du CEFAM pour l'évaluation des dossiers et pour le suivi. Le taux de réussite n'est pas trop élevé. Les entreprises activées par des femmes sont souvent beaucoup plus efficaces et ont un taux de réussite beaucoup plus élevé.

Les jeunes interviewés déclarent que l'accès au crédit est très difficile surtout pour l'impossibilité de fournir des garanties suffisantes, pour le niveau élevé des taux d'intérêt et pour les courts délais de remboursement qui ne tiennent pas en compte du temps nécessaire pour le démarrage de l'entreprise et son fonctionnement à régime.

Migrations

Tous les interviewés dénoncent un manque de statistiques fiables sur les migrations qui puissent aider le développement et la mise en œuvre de politiques efficaces. Au fait les Mairies ne peuvent pas contrôler les mouvements de ses propres citoyens surtout dans le cadre des migrations clandestines.

Les expériences et anecdotes racontées sont très différentes selon les situations: certains cas reportent la réussite d'investissements locales; d'autres l'envie et la fierté de familles d'avoir envoyé "un enfant à l'étranger en Europe"; d'autres encore des situations de réussite d'investissement de retour, comme le cas d'un migrant de retour qui, petit à petit a investi l'argent "gagné en Europe" pour l'installation d'un élevage de vaches laitières dans la région de Louga. A travers cet élevage il a pu soutenir toute la famille et empêcher à ses propres enfants d'émigrer eux aussi.

Dans plusieurs communes, bien que le problème de migrations ne soit pas bien maîtrisé, on reporte des bonnes pratiques, ne pas directement mises en œuvre pour agir sur le phénomène des migrations, mais qui ont également un effet positif sur les mouvements des jeunes, tels que des projets agricoles (à Koubalan un projet de renforcement de la production maraîchère d'oignons et pommes de terre ou encore un projet d'accompagnement des jeunes et femmes pour l'organisation en GIE).

Dans d'autres cas on renforce les partenariats et les conventions entre communes du Sud et du Nord, pour contribuer à l'amélioration de la formation et du travail des jeunes (cas de Bignona avec la France).

Certaines initiatives de sensibilisation des jeunes écoliers et élèves du lycée sont mises en œuvre pour activer le débat sur le danger de la migration, sur les réalités qui sont derrière le mythe de l'Europe. On souligne l'importance de la sensibilisation dans les écoles dès le bas âge sur les difficultés sur la migration.

Certaines communes financent et soutiennent des projets pour l'insertion professionnelle des jeunes ou élargissent des microcrédits pour des entreprises agricoles (maraichage ou élevage), mais la durabilité de ces actions est toujours très complexe. D'autres communes ont mis à disposition des associations des jeunes des terrains pour la construction de logements sociaux.

IX. CONCLUSIONS

Au Sénégal, la plupart des jeunes trouvent un emploi dans le secteur informel, qui se caractérise par des salaires bas, une faible productivité et de mauvaises conditions de travail. Dans l'ensemble, le marché du travail sénégalais est fortement limité par la demande et l'entrepreneuriat est nécessaire pour créer de nouveaux emplois et opportunités pour les jeunes.

Une stratégie gouvernementale bien coordonnée doit également être adoptée pour augmenter fortement le nombre d'emplois disponibles et pour réorganiser les programmes d'enseignement général et professionnel afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Malgré sa vulnérabilité, le **secteur agricole** reste le premier employeur de la jeunesse sénégalaise. Les opportunités, particulièrement dans les domaines de l'horticulture, de l'élevage et de la production de céréales et de pommes de terre, vont dégager de plus en plus de possibilités d'emploi pour les jeunes tout au long de leurs chaînes de valeur respectives. Dans l'ensemble, l'accès au foncier et les compétences techniques requises continuent de représenter d'importantes barrières à l'entrée.

D'autres secteurs présentent un fort potentiel tout en suscitant l'intérêt des jeunes, notamment les suivants :

TIC – Le secteur des TIC prend rapidement de l'ampleur au Sénégal et les investissements réalisés par le pays dans les TIC (10 % du PIB) dépassent largement ceux de l'Afrique du Sud, du Kenya et de l'Égypte. Certaines activités de niche peuvent toutefois être exploitées plus avant, comme le développement de logiciels, la programmation, la création et la maintenance de sites Internet, l'externalisation, etc. Pour la plupart des jeunes, les compétences requises et le manque de financement constituent d'importantes barrières à l'accès à ce secteur.

Construction – De nombreux grands projets d'infrastructure sont ou seront réalisés dans le cadre du PSE, notamment la construction d'une autoroute à péage, d'un port national, d'un réseau ferroviaire, d'un aéroport international et de sa route d'accès, ainsi que des travaux de maintenance et de réparation. Ces infrastructures modernes stimuleront à leur tour les projets de construction de logements. Certains projets des secteurs de l'éducation et du tourisme devraient également générer des emplois dans le secteur de la construction.

Tourisme – Le tourisme est un secteur clé de l'économie. En plus de représenter 11,9 % du PIB national en 2014, le secteur du tourisme, qui est un important pourvoyeur d'emplois formels, a fourni cette même année 10,2 % des emplois. L'attention particulière portée par le gouvernement au tourisme (ainsi qu'à l'éco-tourisme) devrait augmenter la contribution du tourisme au PIB et la création d'emplois dans ce secteur.

Secteur minier – Le sud-est du pays possède d'importantes réserves de fer, qui sont estimées à 750 millions de tonnes rien que pour le seul site de Falémé. Le PSE inclut des projets d'investissement dans l'extraction du fer, avec une production annuelle estimée à 25 millions de tonnes.

Bien que le gouvernement considère que ces secteurs peuvent apporter de nombreux emplois et opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes, plusieurs obstacles doivent toutefois être surmontés. Les principales barrières à l'entrée sont les suivantes :

Renforcement des capacités – Les programmes actuels des établissements d'enseignement sont souvent trop théoriques et les jeunes ne possèdent pas les compétences, le savoir technique et l'expérience professionnelle nécessaires pour décrocher un emploi ou créer leur entreprise.

Capital de départ – La disponibilité des capitaux de lancement est très limitée et les jeunes ayant des idées de création d'entreprise, mais peu ou pas d'expérience en la matière, sont considérés comme des investissements risqués. L'accès à ces capitaux représente ainsi l'une des principales difficultés limitant la capacité des jeunes à réussir la création de leur entreprise.

Environnement politique – L'absence d'un environnement politique global et bien coordonné limite l'efficacité des initiatives ainsi que la possibilité d'assurer un suivi efficace et de réaliser des ajustements en temps voulu. Cela n'encourage pas non plus les jeunes à chercher des idées et à exploiter leurs compétences et leur enthousiasme.

Couverture géographique – Au Sénégal, tous les aspects de la vie sont marqués par les inégalités géographiques. Le secteur de l'éducation n'est pas épargné, puisque, bien qu'ils existent des situations favorables, comme celle observée à Louga pour la formation professionnelle, 80 % des universités et des écoles supérieures se trouvent dans la région de Dakar. De même, les infrastructures de santé et les réseaux de transport sont inégaux, étant nettement moins présents dans les zones rurales. Lorsqu'elles sont défavorisées sur des aspects fondamentaux tels que l'éducation, la santé et les transports, les zones rurales ne bénéficient pas non plus des mêmes opportunités et conditions d'emploi que les zones urbaines.

Pour que les initiatives puissent prendre de l'ampleur, ces obstacles doivent être pris en compte à partir de la phase de conceptualisation. Pour cela, la coordination entre les différents ministères ainsi que les autres acteurs publics et privés doit être améliorée, de même que le suivi des différentes initiatives.

Alors que la population sénégalaise compte de nombreux jeunes, très peu de programmes et politiques nationales proposent des produits vraiment adaptés à leurs besoins. Il a pourtant été prouvé que l'intégration précoce des jeunes dans ce secteur financier était bénéfique pour leur évolution générale et leurs perspectives de vie.

Egalement, dans le cadre des migrations, il faut noter l'absence d'un document de politique nationale intégrée en matière de migration, permettant de prendre en charge de manière cohérente et durable, l'ensemble des questions et problèmes de migration :

- ✓ Déficit de communication entre les institutions intervenant dans le domaine des migrations et absence de coordination efficace de leurs activités ;

- ✓ Faibles ressources matérielles et financières des institutions chargées des politiques et programmes de migration/développement et insuffisance de personnel qualifié en questions migratoires ;
- ✓ Caractère parfois lacunaire des textes juridiques en matière de migration au Sénégal ;
- ✓ Déficit/insuffisance des statistiques migratoires.

Pour faire des migrations un appui au développement il faut accroître les moyens matériels, financiers et humains des structures chargées de la gestion des questions et problèmes de migration afin de:

- ✓ Former davantage les acteurs impliqués dans la prise en charge des questions et problèmes de migration.
- ✓ Orienter les transferts de fonds des migrants vers des investissements productifs et porteurs de croissance.
- ✓ Renforcer le processus de décentralisation et de bonne gouvernance.
- ✓ Promouvoir la participation active de la société civile et des instituts académiques et de recherche, dans le processus de gestion de la migration.
- ✓ Renforcer la coopération entre le Sénégal et les pays partenaires en vue d'une gestion concertée et responsable des flux migratoires.

Si on considère la migration comme une alternative au chômage, au sous-emploi, à la pauvreté et à l'insécurité, en reconnaissant que elle contribue à l'amélioration des conditions de vie d'une bonne frange des populations au Sénégal, il faut accompagner les migrants dans leurs aventures en apportant le soutien nécessaire pour le respect de leurs droits et de leur dignité et mettre en œuvre une éthique de la solidarité agissante dans les rapports entre nations.

D'où la nécessité voire l'impératif d'élaborer au Sénégal, une politique nationale intégrée en matière de migration en vue d'apporter des réponses efficaces aux différents problèmes et questions de migration/développement.

Selon différentes sources, plusieurs stratégies peuvent être déclinées à cette fin :

- ✓ Créer un service dédié à la création d'entreprises sénégalaises qui devrait être logé dans les ambassades ou dans les services consulaires.
- ✓ Mettre en place une plateforme Web qui centralise les informations sur l'entrepreneuriat, les appels d'offres, les partenaires financiers potentiels, etc., permettrait de dynamiser l'apport des Sénégalais de l'Extérieur à la création d'entreprises et donc d'emplois.
- ✓ Mettre à la disposition des Sénégalais de l'Extérieur qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat au Sénégal toutes les informations et de rendre possible la création de l'entreprise et/ou de joint-venture à partir de leur pays d'accueil.
- ✓ Mettre en place un cadre incitatif à l'investissement des émigrés et à la mobilisation de l'épargne des sénégalais de l'extérieur, en étroite collaboration, avec les institutions bancaires du Sénégal et des pays d'accueil, en créant de nouveaux produits financiers.
- ✓ Valoriser la proximité entre des sénégalais de l'Extérieur et des opérateurs économiques des pays d'accueil. En particulier, il convient de mettre à profit la position de sénégalais

influent auprès de certaines multinationales afin d'attirer ces dernières vers l'économie sénégalaise.

- ✓ S'appuyer sur les envois de fonds de la diaspora pour financer des infrastructures et des projets de développement dans les régions.
- ✓ Développer une coopération multilatérale et bilatérale plus active avec les organismes internationaux (OIM) et les principaux pays d'accueil des migrants sénégalais (Italie, France, Espagne, USA) afin de mobiliser des lignes de financement de projets au profit des émigrés.

X. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été élaborées sur la base des informations collectées à travers les recherches bibliographiques, les questionnaires et les interviews effectuées sur place:

1. Développer la formation professionnelle

- ✓ Orientation des jeunes vers les centres de formation technique professionnelle du département;
- ✓ Appui au fonctionnement et équipement des centres polyvalents de formation professionnelle;
- ✓ Ouverture de « l'école aux métiers » pour l'apprentissage des métiers artisanaux.

2. Accompagner les jeunes et les femmes vers l'emploi

- ✓ Constitution d'un réseau d'acteurs pour l'Emploi (Espace emploi, ANPEJ, CDEPS, IEF, CRS, CETF, Structures de formation et organisations professionnelles);
- ✓ Création d'un dispositif pour l'Emploi des jeunes comprenant un appui financier, un entretien - conseil, une formation, un stage de découverte, un accompagnement vers la microfinance;
- ✓ Formation et appui aux jeunes et aux femmes en entrepreneuriat économique;
- ✓ Organisation d'un forum annuel sur l'emploi au niveau local.

3. Permettre l'accès aux crédits de toutes les catégories sociales

- ✓ Mise en place d'un programme de microfinance sociale et populaire à l'échelle locale;
- ✓ Développement du fonds d'appui aux initiatives économiques pour les entrepreneurs du département;
- ✓ Soutien à l'émergence d'un fonds régional d'investissements économiques.

4. Structurer les mouvements de jeunesse

- ✓ Appui aux Centres Départementaux d'Éducation Populaire et Sportive et au Conseil Départemental de la Jeunesse;
- ✓ Création d'un répertoire départemental des associations de Jeunesse;
- ✓ Soutien et réseautage des associations de jeunesse présentes sur un même territoire;
- ✓ Soutien aux rencontres de jeunes et mouvements de jeunesse (semaine nationale et départementale,...)

5. Développer les activités de jeunesse et la citoyenneté dans tous les départements

- ✓ Formation de relais-jeunes et de moniteurs de collectivités éducatives dans tous les départements;

- ✓ Mise en place de programmes d'activités socio-éducatives;
- ✓ Participation à l'organisation de Collectivités Educatives dans le département;
- ✓ Soutien aux mini-projets et actions citoyennes portées par les associations de jeunes;
- ✓ Campagnes de prévention auprès des jeunes (danger des migrations clandestines, terrorisme, conduite routière, addictions, réseaux sociaux, ...)

Recherche effectuée et rédigée par Carlo Semita, sous la supervision de l'équipe du CISAO de l'Université de Turin.

Fait à Turin, le 27/12/2017

Dr Carlo Semita

Le Directeur du CISAO

Prof. Riccardo Fortina

Le Président du CISAO

Dr Daniele De Meneghi

Annexes

Annexe n° 1 Questionnaire administré aux participants à l'atelier pour les responsables des politiques de la jeunesse.



QUESTIONNAIRE DIAGNOSTIC/RECHERCHE

Date	
Nom et prénom	
Localité	
Institution	
Fonction	
Contacts	Tél Email

OFFRE DE FORMATION

1) Quelles sont les institutions et les structures de formation professionnelle présentes sur votre territoire?

-
-
-
-
-
-

2) Quelles sont les formations professionnelles disponibles dans votre territoire?

-
-
-
-
-
-

3) Est-ce que des bourses d'études pour la formation professionnelle sont disponibles et accessibles pour les jeunes de votre territoire? Si oui, précisez et décrivez l'accessibilité et les bailleurs.

.....

.....

.....

.....

.....

.....



4) Est-ce que dans votre territoire ont été effectués des diagnostics/études pour vérifier la conformité entre offre de formation et les besoins du travail?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5) Quelles sont les difficultés majeures concernant l'offre et l'accès à la formation professionnelle?

-
-
-
-
-
-

6) Quelles sont les attentes et les perspectives ou les actions à renforcer dans le domaine de la formation professionnelle?

-
-
-
-
-
-

7) Est-ce que les politiques pour la formation professionnelle prennent en compte la dimension genre?

.....
.....
.....
.....

Observations et commentaires



INSERTION AU TRAVAIL

8) Connaissez-vous le taux de chômage de votre Département/Région?

Si oui, précisez-le Hommes Femmes

9) Quels sont les dispositifs en cours pour faciliter l'insertion professionnelle dans votre territoire?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

10) Quels sont les sources de financements des projets d'insertion des jeunes?

- Fonds locaux
- Financements étatiques
- Financements internationaux/projets.....
- Banques et institutions de microcrédit
- Fonds propres
- Autres

11) Quelles sont les difficultés majeures concernant l'insertion dans votre territoire?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

12) Quelles sont les attentes et les perspectives ou les actions à renforcer dans le domaine de l'insertion?

-
-
-
-
-
-



13) Est-ce que les politiques pour l'insertion prennent en compte la dimension genre?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Observations et commentaires



MIGRATIONS

14) Connaissez-vous les statistiques de la migration dans votre territoire?

a. Emigrants

b. Retours

Jeunes (<35 ans) a.....b..... Hommes a.....b..... Femmes a.....b.....

15) Quelles sont les causes de la migration dans votre territoire?

-
-
-
-
-
-

16) Quels sont les dispositifs mis en place dans votre territoire pour le contrôle et la gestion des migrations (avec particulière attention aux jeunes)?

-
-
-
-
-
-

17) Quelles sont les expériences de votre territoire sur les politiques des migrations?

-
-
-
-
-

18) Quelles sont les difficultés majeures des politiques des migrations dans votre territoire?

-
-
-
-
-



19) Quelles sont les perspectives futures et les attentes pour les politiques des migrations dans votre territoire?

-
-
-
-
-
-

20) Est-ce que les politiques des migrations prennent en compte la dimension genre?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUESTIONS GENERALES

21) Est-ce que les jeunes, dans votre territoire, sont associés à la formulation des politiques sur la formation professionnelle, sur l'insertion au travail et sur les migrations?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

22) Comment jugé vous les relations entre institutions, associations et ONG qui travaillent pour le renforcement des politiques de la jeunesse (formation, travail et migration)?

.....

.....

.....

.....

Annexe n° 2 Bibliographie consultée

1. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - République du Sénégal, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan "Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) - Rapport" Novembre 2016
2. Bellagamba Alice, Toro Viviana "Laawol Ley – La Route En Bas" Frontiere, Migrazione e Sviluppo Locale: una Ricerca Storico–Antropologica (Senegal, Dipartimento di Vélingara, Regione di Kolda; Guinea–Bissau, Regione di Gabu) Università Di Milano–Bicocca, 2017
3. Centre International d'Etudes Pédagogiques - Centre des Ressources et d'Ingénierie Documentaires - CIEP/CRID "La Formation au service de l'insertion professionnelle des jeunes en Afrique Subsaharienne", Octobre 2014
4. Filmer Deon, Fox Louise "L'emploi des Jeunes en Afrique Subsaharienne". Agence Française de Développement - Banque Mondiale, 2014
5. Hathie Ibrahima, Wade Idrissa, Ba Selly, Niang Aminata, Niang Madické, Kesso Sow Mariama, Cor Ndione Ya, Ba Cheikh Oumar "Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest (EJMAO) Rapport Final - Sénégal" IPAR Initiative Prospective Agricole et Rurale, Avril 2015
6. Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire Conseil Départemental de Bignona "Plan Départemental de Développement Durable de Bignona 2015 - 2025"
7. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques - Forum National sur l'emploi des Jeunes "L'emploi des jeunes au Sénégal : une priorité nationale", Mars 2014
8. Ouedraogo Abdoul Echraf "Analyse de la mise en œuvre de politiques jeunesse dans les états et gouvernements membres de la Francophonie et exemples de bonnes pratiques" Organisation Internationale de la Francophonie, Février 2016
9. Papa Demba Fall "Sénégal: migration, marché du travail et développement", Projet de recherche: Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest - Organisation Internationale du Travail (Institut International d'études Sociales), 2010.
10. République du Sénégal - Initiative Conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique "Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal" Mai 2014
11. Tine Benoît, Sall Aminata "Les trajectoires d'emplois des jeunes au Sénégal" Consortium pour la Recherche Economique et Sociale CRES, 71/ 2015

12. UNCDF Youth start Global "Étude de l'écosystème des Opportunités Economiques pour les Jeunes - RAPPORT PAYS DU SÉNÉGAL" Avril 2017

13. USAID - International Youth Foundation "Jeunesse du Sénégal: Enjeux et Perspectives - Rapport Final" Volume 1, Juillet 2011